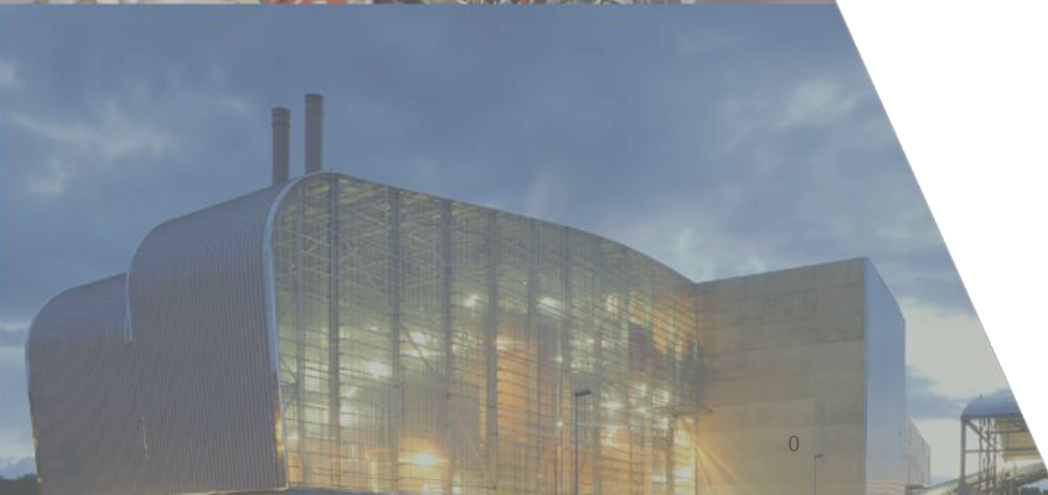




Série Technique
Réf AMORCE DT153
Réf ADEME 012874
Septembre 2024

Modalités et prix de reprise des papiers

Données 2023

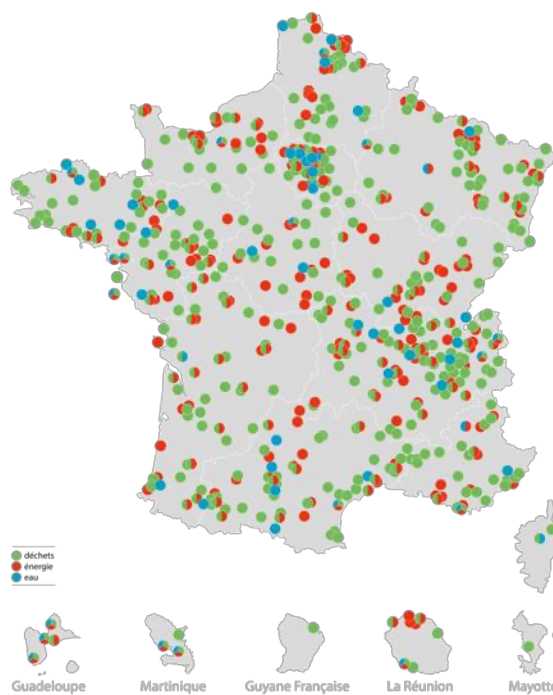


Avec le soutien technique
et financier de



PRÉSENTATION D'AMORCE

Rassemblant près de 1000 adhérents pour 60 millions d'habitants représentés, AMORCE constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités (communes, intercommunalités, conseils départementaux, conseils régionaux) et autres acteurs locaux (entreprises, associations, fédérations partenaires) en matière de **gestion territoriale des déchets** (planification, prévention, collecte, valorisation, traitement des déchets) et de **transition énergétique** (maîtrise de l'énergie, lutte contre la précarité énergétique, production d'énergie décentralisée, distribution d'énergie, planification) et de **gestion durable du cycle de l'eau** (préservation de la ressource en eau et économies d'eau, gestion intégrée des eaux pluviales, traitement des pollutions émergentes, valorisation des boues d'épuration).



Force de proposition indépendante et interlocutrice privilégiée des pouvoirs publics, AMORCE est aujourd'hui la principale représentante des territoires engagés dans la transition écologique. Partenaire privilégiée des autres associations représentatives des collectivités, des fédérations partenaires et des organisations non gouvernementales, AMORCE participe et intervient dans tous les grands débats et négociations nationaux et siège dans les principales instances de gouvernance française en matière d'énergie, de gestion de l'eau et des déchets.

Créée en 1987, elle est largement reconnue au niveau national pour sa représentativité, son indépendance et son expertise, qui lui valent d'obtenir régulièrement des avancées majeures (TVA réduite sur les déchets et sur les réseaux de chaleur, création du Fonds Chaleur, éligibilité des collectivités aux certificats d'économie d'énergie, création de nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs, signalétique de tri sur les produits de grande consommation, généralisation des plans climat-énergie, obligation de rénovation des logements énergivores, réduction de la précarité énergétique, renforcement de la coordination des réseaux de distribution d'énergie, etc...).

PRÉSENTATION DE L'ADEME

Soutenu par



A l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines, nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Contact pour ce guide : Sylvain Pasquier, Juliette Van de Voorde

ADEME

20, avenue du Grésillé, BP 90406 - 49004 Angers Cedex 01

Tel : 02 41 20 41 20

www.ademe.fr - [@ademe](https://twitter.com/ademe)

AMORCE / ADEME – Septembre 2024

Guide réalisé en partenariat et avec le soutien technique et financier de l'ADEME



REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble des collectivités ayant répondu à l'enquête grâce à qui **nous avons pu chiffrer les prix de reprise des matériaux en 2023 et comparer les modalités des contrats de reprise.**

RÉDACTEURS

Armelle LOUBIERE, aloubiere@amorce.asso.fr, André LEGER, aleger@amorce.asso.fr

Relecture : Juliette VAN de VOORDE - ADEME

MENTIONS LÉGALES

©AMORCE – Septembre 2024

Les propos tenus dans cette publication ne représentent que l'opinion de leurs auteurs et AMORCE n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

Reproduction interdite, en tout ou en partie, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation écrite d'AMORCE.

Possibilité de faire état de cette publication en citant explicitement les références.



SOMMAIRE

1. INTRODUCTION	6
2. CHAMP DE L'ENQUETE	7
2.1. Papiers graphiques de la sorte 1.02 option ROFED	8
2.2. Échantillon de réponses exploitables	8
2.3. Résultats pour l'année 2023	9
2.3.1. Performances des collectes	9
2.3.2. Prix de reprise appliqués papier 1.02	10
2.3.3. Refus et décotes	12
2.4. Modalités contractuelles de la reprise	12
2.4.1. Le(s) repreneur(s)	12
2.4.2. Clauses dans le contrat de reprise	13
2.4.3. La fréquence d'actualisation du prix de reprise	14
2.5. Prix de reprise appliqués par région	14
2.6. Lieu du recyclage et transport	14
3. PAPIERS DE LA SORTE 1.02 – OPTION INDIVIDUELLE	16
3.1. Échantillon de réponses exploitables	16
3.2. Résultats pour l'année 2023	17
3.2.1. Performances des collectes	17
3.2.2. Prix de reprise appliqués papier 1.02	18
3.2.3. Refus et décotes	20
3.3. Modalités contractuelles de la reprise	20
3.3.1. Le(s) repreneur(s)	20
3.3.2. Clauses dans le contrat de reprise	21
3.3.3. La fréquence d'actualisation du prix de reprise	22
3.4. Prix de reprise appliqués par région	22
3.5. Lieu du recyclage et transport	24
4. PAPIERS DE LA SORTE 1.11 EN ROFED	25
5. PAPIERS DE LA SORTE 1.11 EN ROI	25
5.1. Échantillon de réponses exploitables	25
5.1. Résultats pour l'année 2023	27
5.1.1. Performances des collectes	27
5.1.2. Prix de reprise appliqués papier 1.11	28
5.1.3. Refus et décotes	30
5.2. Modalités contractuelles de la reprise	30
5.2.1. Le(s) repreneur(s)	30
5.2.2. Clauses dans le contrat de reprise	31
5.2.3. La fréquence d'actualisation du prix de reprise	31



5.3.	Prix de reprise appliqués par région	32
5.4.	Lieu du recyclage	33
6.	ENSEMBLE DES PAPIERS EN REPRISE INDIVIDUELLE	35
6.1.	Échantillon de réponses exploitables	35
6.2.	Performances des collectes	36
6.3.	Prix de reprise appliqués	37
7.	CONCLUSION	38
8.	ANNEXE	40
8.1.	Définition des sortes de la norme EN643	40



1. INTRODUCTION

Une première enquête sur les modalités et les prix de reprise des papiers a eu lieu en 2010 sur les données de l'année 2009. Elle a permis de disposer, pour la première fois, d'une visibilité sur la reprise des papiers collectés et triés par le service public de gestion des déchets. L'enquête a depuis été renouvelée chaque année (excepté en 2018).

L'objectif de la présente étude est d'actualiser pour l'année 2023 le suivi des prix et conditions appliqués dans le cadre de la reprise des papiers graphiques collectés par les collectivités locales en vue de leur recyclage.

Cette enquête a été réalisée par AMORCE, avec le soutien technique et financier de l'ADEME, et l'appui de CITEO, notamment pour la transmission du fichier des collectivités sous convention.

L'ensemble de ces collectivités sous convention « CITEO » a été contacté sur la base d'un questionnaire en ligne. Après relances, l'échantillon, correspondant aux réponses reçues dans le cadre de l'enquête, représente **153 réponses** pour une population d'environ **30 millions d'habitants**.

La production de papiers graphiques en centre de tri s'articule autour de deux sortes fréquemment rencontrées¹ :

- La **sorte 1.11**, correspondant aux papiers graphiques triés en vue d'un désencrage ;
- La **sorte 1.02**, correspondant aux papiers et cartons mêlés d'origine, triés ; ou plus communément appelée « gros de magasin ».

Les dispersions des prix reflètent le nombre important de paramètres entrant en jeu dans le calcul du prix de reprise comme la localisation, la taille de la collectivité, les tonnages, le savoir-faire de l'opérateur, les évolutions des marchés, etc. Les dispersions présentées dans cette étude sont basées sur un nombre suffisant de collectivités pour être jugées pertinentes et réalistes.

Compte tenu de la taille de l'échantillon, les moyennes calculées pour les prix de reprise ne correspondent pas nécessairement à la moyenne des prix de reprise pratiqués sur l'ensemble des collectivités reprise et doivent, de ce fait, être interprétées avec prudence.

Les dispersions des prix de reprise présentées dans ce rapport ont une représentativité plus forte que les moyennes pondérées.

¹ Voir en Annexe pour la définition des sortes de papiers selon la norme EN643 – Dans le cadre de cette étude, les différents produits fibreux sont désignés en utilisant par assimilation les dénominations de la norme EN 643. Pour les produits graphiques, la composition ne correspond généralement pas aux prescriptions de la norme.



2. CHAMP DE L'ENQUETE

Les deux standards de papiers suivants sont pris en compte dans cette enquête :

- **Papiers de la sorte 1.11** ; papiers graphiques triés en vue d'un désencrage ;
- **Papiers de la sorte 1.02** ; papiers et cartons mêlés d'origine, triés.

Pour ces deux standards, les collectivités ont été interrogées sur les options de reprise fédération et individuelle. Pour les papiers de la sorte **1.02**, **les deux options sont représentées**, en revanche pour la sorte **1.11 seule l'option de reprise individuelle est analysée**. En effet, pour le nombre de réponses en reprise fédération sur ce point n'était pas exploitable (moins de 5 réponses).

D'autres standards étaient également étudiés dans l'enquête tels que les standards papiers bureautiques 2.05 et 2.06. Seulement, trois collectivités ont répondu, ce qui ne permet pas de mener une analyse fiable concernant le prix de reprise.

Il était laissé la possibilité aux collectivités qui le souhaitent de compléter une catégorie « autres » si celles-ci avaient contractualisé pour un autre standard. Un nombre insuffisant de réponses a été fourni. 2 collectivités ont répondu à propos de cette catégorie. (1.01 et cartons ondulés) Aussi, seules les deux sortes précédemment décrites ont été étudiées.

Les tonnages indiqués dans ce document correspondent à la totalité des tonnages repris par les opérateurs et peuvent donc différer des quantités soutenues par CITEO.

L'enquête s'appuie sur un fichier de CITEO fourni en mars 2024 qui répertorie **641 collectivités** qui ont un contrat pour au moins l'un des deux standards 1.02 ou 1.11. Elles représentent une population cumulée de **65,3 millions d'habitants**.



2.1. Papiers graphiques de la sorte 1.02 option ROFED

2.2. Échantillon de réponses exploitables

L'échantillon des réponses exploitables représente **5 collectivités** pour une population de **6,6 millions d'habitants**. Le nombre total de contrats pour le standard papier 1.02 est de 36 contrats pour une population de 9,0 millions d'habitants. L'échantillon de l'enquête représente environ 14% des contrats et 72% de la population ayant un contrat de reprise pour le papier 1.02 comme résumé dans le tableau suivant :

	Échantillon exploitable	Total des contrats	Pourcentage
Nombre de contrats ROI	5	36	14%
Population (millions d'habitants)	6,6	9,0	72%

Tableau 1 : Représentativité du nombre réponses exploitables pour le papier 1.02 en ROFED

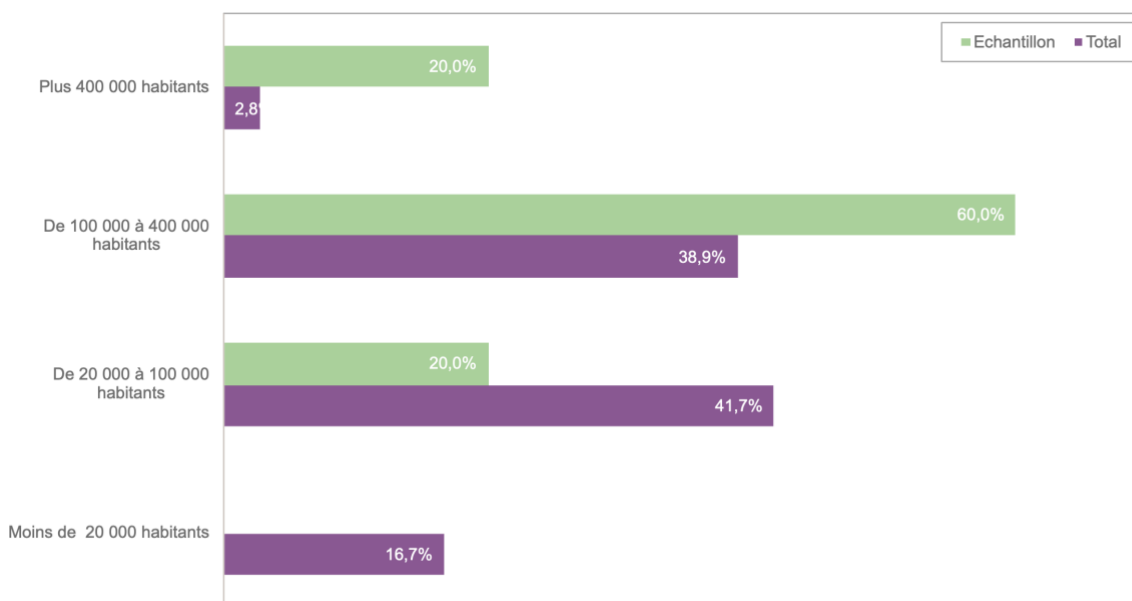


Figure 1 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats pour le papier 1.02 en ROFED

La figure ci-dessus présente la répartition des contrats en fonction de la taille de la collectivité. Par rapport au total national, l'échantillon contient une proportion plus conséquente de grandes collectivités (plus 100 000 habitants). Les collectivités de moins de 20 000 habitants ne sont pas représentées dans l'échantillon. Cette tendance est à prendre en compte dans l'interprétation des résultats.

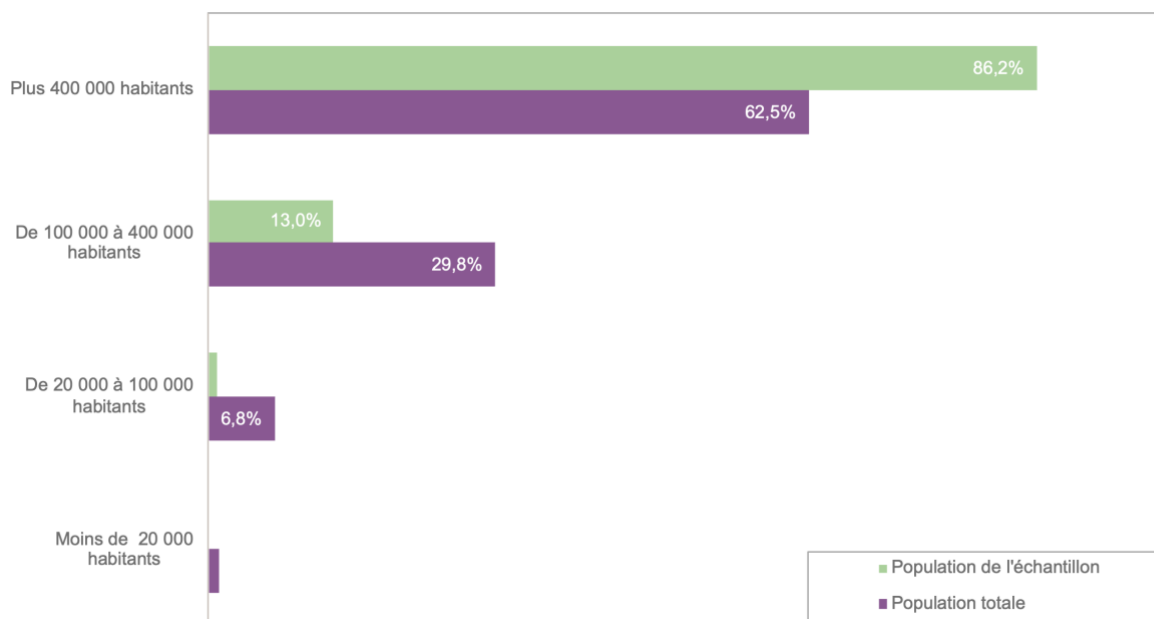


Figure 2 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants pour le papier 1.02 en ROFED

La figure ci-dessus présente la répartition de la population de l'échantillon selon la taille de la collectivité. Ce graphique confirme la sur-représentation des grandes collectivités. En effet, en termes de population, cette catégorie représente que 86,2% de l'échantillon contre 62,5% pour l'inventaire national.

Le graphique montre une sous-représentation voir une absence de représentation des petites collectivités (moins de 20 000 habitants) en termes de population.

Globalement, l'échantillon est réparti de façon uniforme entre les différentes catégories avec une représentation de toutes les catégories. Dans la suite de l'étude, les résultats concernant la performance des collectes sont pondérés par la population et les prix de reprise à partir des tonnages collectés.

2.3. Résultats pour l'année 2023

2.3.1. Performances des collectes

La totalité des tonnages repris correspond à **17 963 tonnes**. La moyenne pondérée de la performance de l'échantillon, soit la quantité totale de déchets collectés sur le nombre d'habitant de l'échantillon est de **2,74 kg/hab/an** pour l'année 2023. L'écart type est de 3,03 avec 60% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type (c'est-à-dire la moyenne pondérée plus ou moins l'écart type). La figure suivante présente les performances de collecte de l'ensemble des collectivités de l'échantillon dans l'ordre croissant.

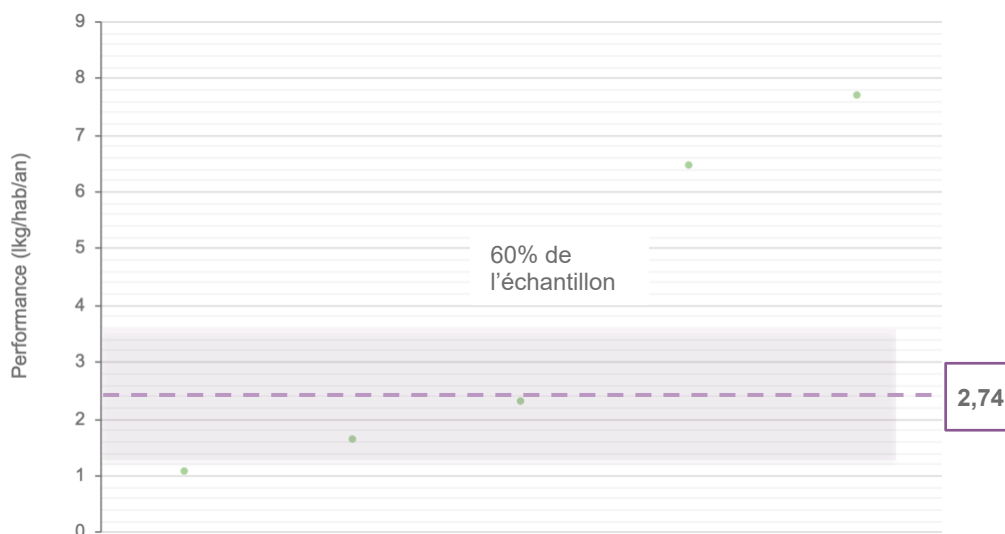


Figure 3 : Performance par collectivité du papier 1.02 en ROFED

On observe un écart conséquent entre la collectivité avec la performance minimale, 1,6 kg/hab/an, et la performance maximale de 7,7 kg/hab/an. Il est intéressant de regarder la performance des collectivités selon leur nombre d'habitants. En découpant les performances par quartile, on obtient le tableau suivant :

	Intervalle de la performance (kg/hab/an)	Population moyenne (nombre d'habitants)
Quartile 1	[1,06 – 1,63]	129 203
Quartile 2	[1,73 – 2,31]	5 649 644
Quartile 3	[2,41 – 6,45]	332 608
Quartile 4	[6,55 – 7,70]	310 018

Tableau 2 : Population moyenne selon la performance

Compte tenu du faible nombre de réponses (5), l'analyse par quartile ne permet pas de dégager de tendance et reflète des cas particuliers (1 à 2 par quartiles).

2.3.2. Prix de reprise appliqués papier 1.02

Parmi l'échantillon, toutes collectivités ont fourni des réponses exploitables pour le calcul du prix de reprise, soit 100% de l'échantillon initial.

La moyenne annuelle pondérée, soit la somme totale en euros sur le tonnage total repris de l'échantillon, est de **27,9 €/t**. L'écart type est de 12,5 avec 60% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type. Le tableau suivant synthétise les informations sur le prix de reprise appliqué pour l'année 2023 et 2022 :



Trimestre	1	2	3	4	2023	2022
Prix de reprise moyen (€/t)	34,8	35,3	14,9	26,0	27,9	-
Écart type	+ 2%	2%	- 58%	+74%	74%	-
Minimum (€/t)	20,8	16,8	10,6	11,1	12,5	-
Maximum (€/t)	0,0	12,6	6,7	0,0	9,9	-

Tableau 3 : Synthèse des prix du papier 1.02 en ROFED

La figure suivante permet de visualiser le prix trimestriel minimal, le prix trimestriel maximal ainsi que le prix moyen pondéré sur l'année 2023 de chaque collectivité. Chaque colonne représente une collectivité avec le prix moyen pondéré croissant de gauche à droite.

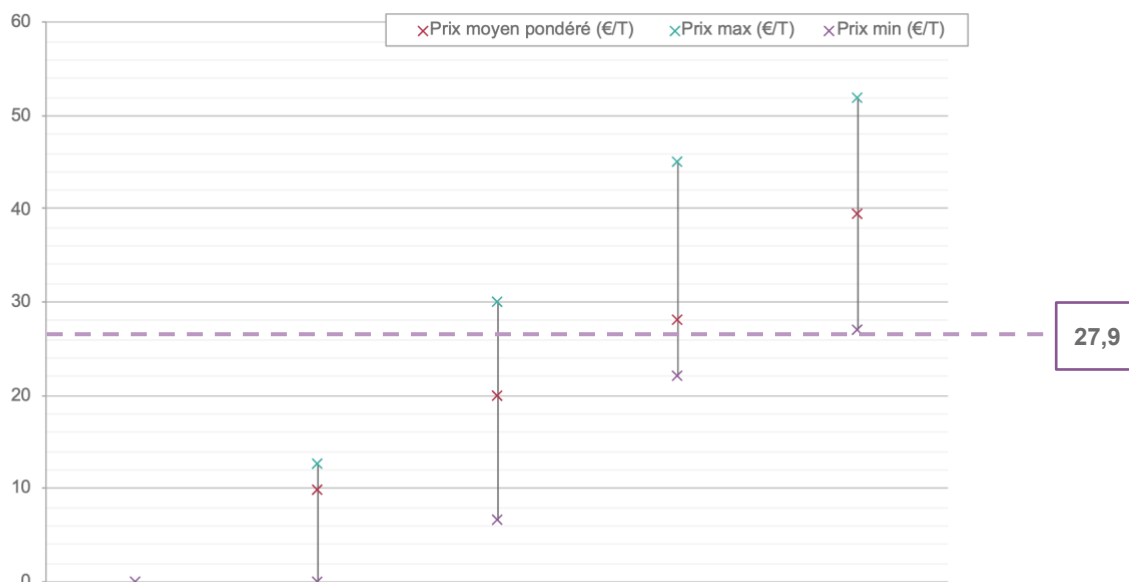


Figure 4 : Prix de reprise appliqués par collectivité pour le papier 1.02 en ROFED

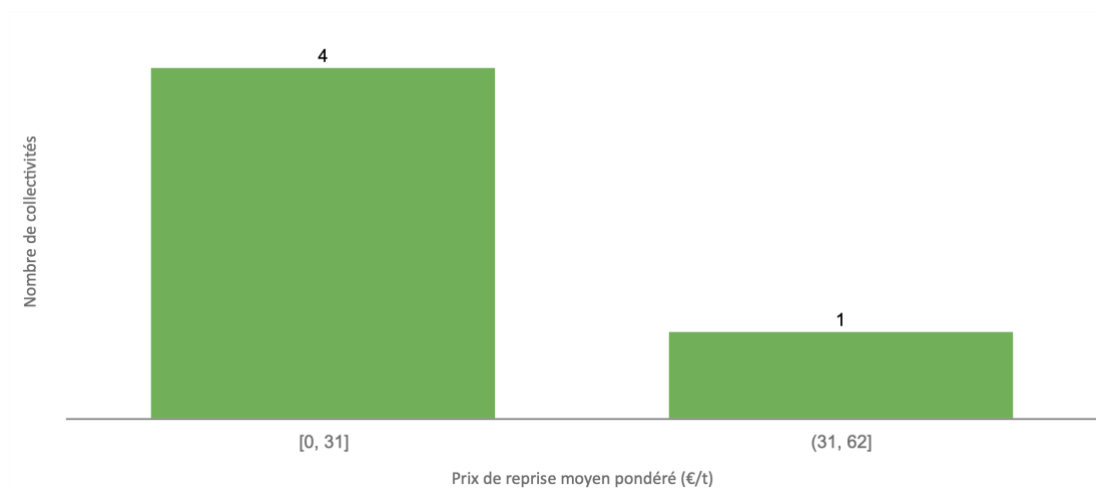




Figure 5 : Distribution des collectivités par prix de reprise moyen en ROFED

On observe que la majorité (90%) des collectivités ont un prix de reprise entre 0 et 31 €/t et une minorité (10%) ont des prix compris entre 31 et 62€/t.

2.3.3. Refus et décotes

Concernant les conditions d'enlèvement et de recyclage :

- 1 collectivités indiquent des décotes sur les tonnages,
- 1 collectivité évoque une décote pour taux d'humidité et une pour taux d'indésirables ;

Aucune collectivité n'indique l'application d'un prix inférieur au prix plancher.

2.4. Modalités contractuelles de la reprise

2.4.1. Le(s) repreneur(s)

Cette partie vise à définir les clauses présentes entre repreneurs et collectivités. On s'intéressera aux éléments permettant de définir les prix de reprise appliqués ainsi qu'aux clauses particulières.

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
<i>Un unique repreneur</i>	4	80%
<i>Plusieurs repreneurs sur la même période</i>	1	20%
<i>Plusieurs repreneurs simultanés sur la même période</i>	0	0%

Tableau 4 : Modalités contractuelles de la reprise

	Nombre de contrats	Pourcentage	Population concernée	Pourcentage
<i>Votre prestataire de collecte et/ou de tri</i>	0	0%	0	0%
<i>Un négociant</i>	1	20%	50 483	1%
<i>Un papetier</i>	4	80%	6 500 192	99%
<i>Autre</i>	0	0%	0	0%

Tableau 5 : Répartition des contrats par type de repreneur pour le papier 1.02 en ROFED

80% des collectivités déclarent un repreneur unique sur la période et une seule déclare en avoir eu plusieurs sur la période.

80% des collectivités ont conclu un contrat avec un papetier, il s'agit majoritairement de collectivités de grande taille car elles représentent plus de 99% de l'échantillon en termes de population. Tandis que 20% des collectivités de l'échantillon ont conclu un contrat avec leur prestataire de collecte et/ou de tri mais elles représentent 1% en termes de population donc il s'agit de collectivités de taille plus petite.



2.4.2. Clauses dans le contrat de reprise

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
Clause de confidentialité des prix	2	40%

Tableau 6 : Clauses particulières du contrat de reprise

	Nombre de collectivités	Pourcentage de l'échantillon	Montant en moyenne (€/t)	Maximum (€/t)	Minimum (€/t)
Prix plancher	1	0,00	0,00	0	20%

Tableau 7 : Prix plancher et prix plafond

1 collectivités indiquent avoir un prix plancher mais aucune collectivité n'indique avoir de prix plafond.

4 collectivités ont précisé le standard d'exigence inscrit dans leur contrat de reprise, les réponses sont résumées dans la figure suivante :

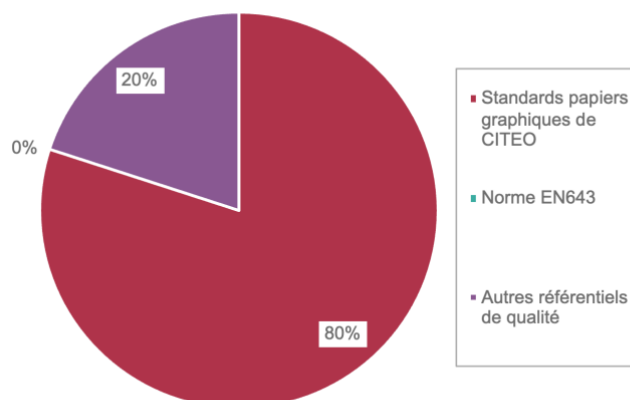


Figure 6 : Exigence de qualité dans le contrat de reprise pour le papier 1.02 en ROFED



2.4.3. La fréquence d'actualisation du prix de reprise

1 seule collectivité déclare une fréquence de révision des prix mensuelles, les autres n'ont pas renseigné cette donnée.

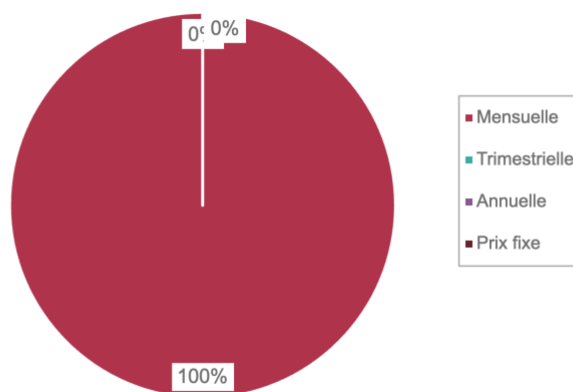


Figure 7 : Fréquence d'actualisation des prix du papier 1.02 en ROFED

2.5. Prix de reprise appliqués par région

Compte tenu du faible nombre de réponse, l'analyse régionale n'a pas été réalisée.

2.6. Lieu du recyclage et transport

Les collectivités étaient invitées à indiquer le lieu du recyclage du matériau si elles en avaient connaissance. Dans le cas contraire, les collectivités devaient préciser si le contrat prévoit ou non la transmission de cette information.

4 collectivités (80% de l'échantillon) connaissent le lieu de recyclage et l'ont précisé. La collectivité n'ayant pas renseigné le lieu de recyclage n'a pas précisé les raisons de l'absence de cette information.



La figure suivante indique la répartition des différentes destinations du recyclage relevées dans les contrats de l'enquête :

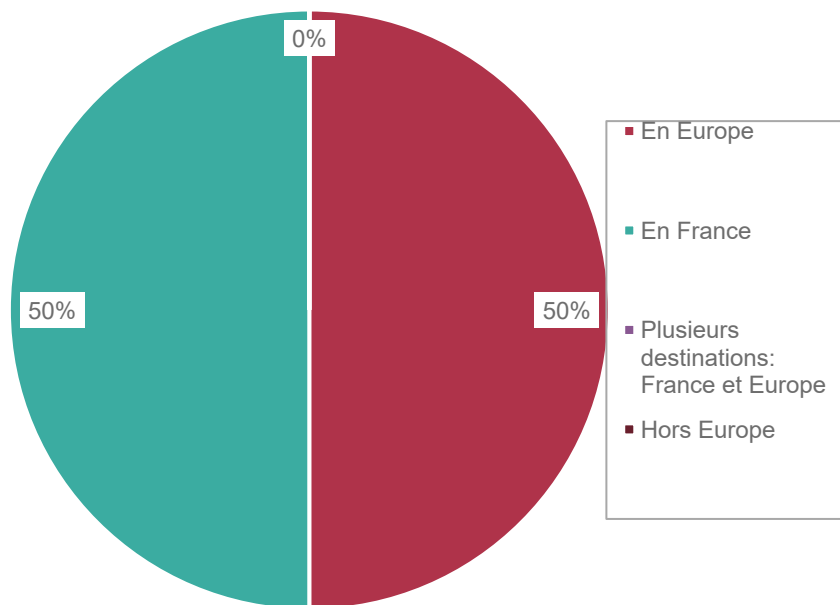


Figure 8 : Lieux du recyclage du papier 1.02 en ROFED

Il était également demandé de préciser comment le transport des papiers graphiques était prévu. Toutes les collectivités l'ont indiqué. Les réponses sont résumées dans tableau suivant :

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
<i>Transport en balles</i>	5	100%
<i>Transport en vrac</i>	0	0%

Tableau 8 : Modalité de transport pour le papier de la sorte 1.02 en ROFED



3. PAPIERS DE LA SORTE 1.02 – option individuelle

3.1. Échantillon de réponses exploitables

L'échantillon des réponses exploitables représente **63 collectivités** pour une population de **10,6 millions d'habitants**. Le nombre total de contrats pour le standard papier 1.02 est de 520 contrats pour une population de 57,7 millions d'habitants. L'échantillon de l'enquête représente environ 12% des contrats et 18% de la population ayant un contrat de reprise pour le papier 1.02 comme résumé dans le tableau suivant :

	Échantillon exploitable	Total des contrats	Pourcentage
Nombre de contrats	63	520	12%
Population (millions d'habitants)	10,6	57,7	18%

Tableau 9 : Représentativité du nombre réponses exploitables pour le papier 1.02 en ROI

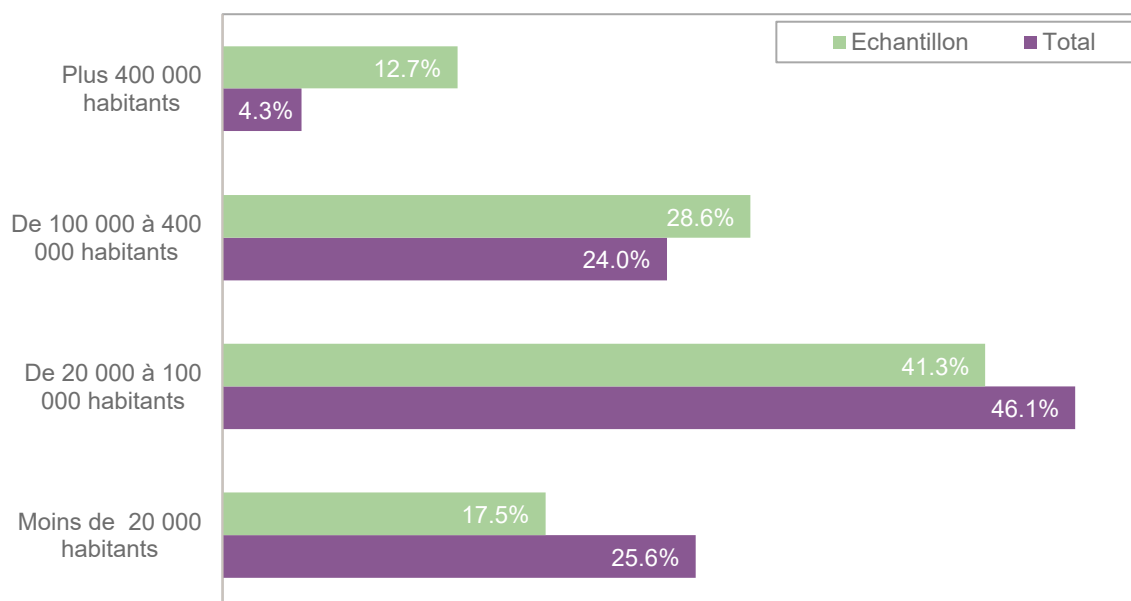


Figure 9 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats pour le papier 1.02 en ROI

La figure ci-dessus présente la répartition des contrats en fonction de la taille de la collectivité. Par rapport au total national, l'échantillon contient une proportion plus conséquente de grandes collectivités (plus 100 000 habitants). Les autres catégories sont plus ou moins bien réparties mais ont un plus faible écart en point de pourcentage avec la répartition nationale. Cette tendance est à prendre en compte dans l'interprétation des résultats.

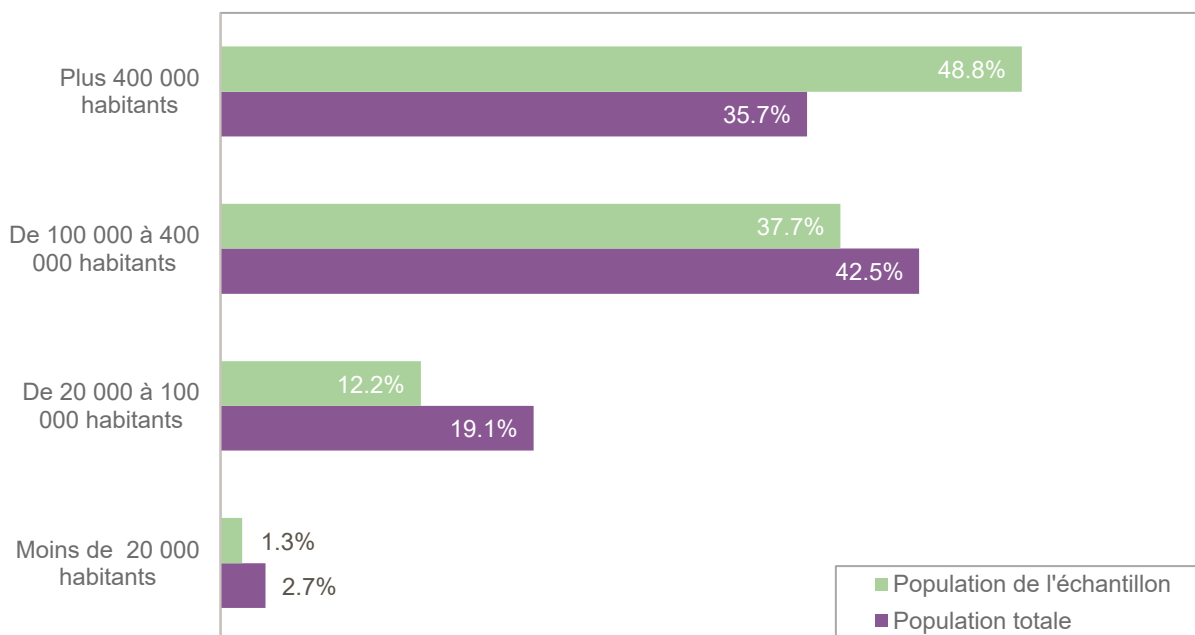


Figure 10 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants pour le papier 1.02 en ROI

La figure ci-dessus présente la répartition de la population de l'échantillon selon la taille de la collectivité. Ce graphique confirme la sur-représentation des grandes collectivités. En effet, en termes de population, cette catégorie représente 48,8% de l'échantillon contre 35,7% pour l'inventaire national.

Le graphique montre une sous-représentation des petites collectivités (moins de 20 000 habitants) en termes de population.

Globalement, l'échantillon est réparti de façon uniforme entre les différentes catégories avec une représentation de toutes les catégories. Dans la suite de l'étude, les résultats concernant la performance des collectes sont pondérés par la population et les prix de reprise à partir des tonnages collectés.

3.2. Résultats pour l'année 2023

3.2.1. Performances des collectes

La totalité des tonnages repris correspond à **46 672 tonnes**. La moyenne pondérée de la performance de l'échantillon, soit la quantité totale de déchets collectés sur le nombre d'habitant de l'échantillon est de **4,42 kg/hab/an** pour l'année 2023. L'écart type est de 3,92 avec 76% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type (c'est-à-dire la moyenne pondérée plus ou moins l'écart type). La figure suivante présente les performances de collecte de l'ensemble des collectivités de l'échantillon dans l'ordre croissant.

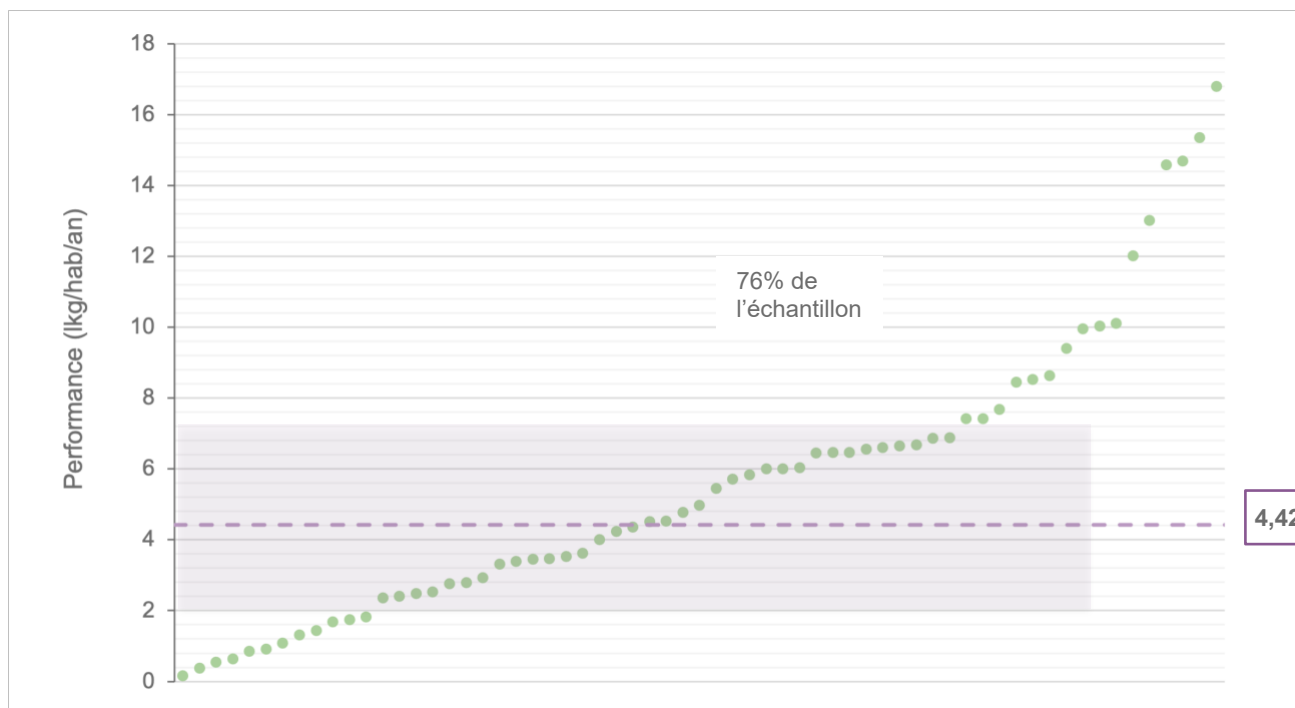


Figure 11 : Performance par collectivité du papier 1.02

On observe un écart conséquent entre la collectivité avec la performance minimale, 0,17 kg/hab/an, et la performance maximale de 16,81 kg/hab/an. Il est intéressant de regarder la performance des collectivités selon leur nombre d'habitants. En découpant les performances par quartile, on obtient le tableau suivant :

	Intervalle de la performance (kg/hab/an)	Population moyenne (nombre d'habitants)
Quartile 1	[0,17 – 2,48]	252 866
Quartile 2	[2,53 – 4,78]	146 378
Quartile 3	[4,98 – 6,88]	176 635
Quartile 4	[7,42 – 16,81]	100 005

Tableau 10 : Population moyenne selon la performance

On constate que les collectivités présentant les performances hautes sont les collectivités avec le plus petit nombre d'habitants. Les collectivités de grande taille présentent des performances plus faibles et étant donné qu'elles sont largement majoritaires dans l'échantillon, cela entraîne une diminution des performances moyennes observées.

3.2.2. Prix de reprise appliqués papier 1.02

Parmi l'échantillon, 56 collectivités ont fourni des réponses exploitables pour le calcul du prix de reprise, soit 88% de l'échantillon initial. Parmi les 7 non retenues pour le calcul du prix de reprise :

- 7 non pas précisé et ont indiqué un prix de reprise nul.



La moyenne annuelle pondérée, soit la somme totale en euros sur le tonnage total repris de l'échantillon, est de **35,8 €/t**. L'écart type est de 23,3 avec 62% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type. Le tableau suivant synthétise les informations sur le prix de reprise appliqué pour l'année 2023 et 2022 :

Trimestre	1	2	3	4	2023	2022
Prix de reprise moyen (€/t)	43,7	41,6	27,9	35,6	35,8	84,7
		-5%	-33%	+27%		-57%
Écart type	23,8	24,0	20,1	21,2	23,3	33,6
Minimum (€/t)	0,0	4,6	1,7	0,0	4,0	4,2
Maximum (€/t)	122,7	125,7	95,0	105,7	112,5	146,4

Tableau 11 : Synthèse des prix du papier 1.02

La figure suivante permet de visualiser le prix trimestriel minimal, le prix trimestriel maximal ainsi que le prix moyen pondéré sur l'année 2023 de chaque collectivité. Chaque colonne représente une collectivité avec le prix moyen pondéré croissant de gauche à droite.

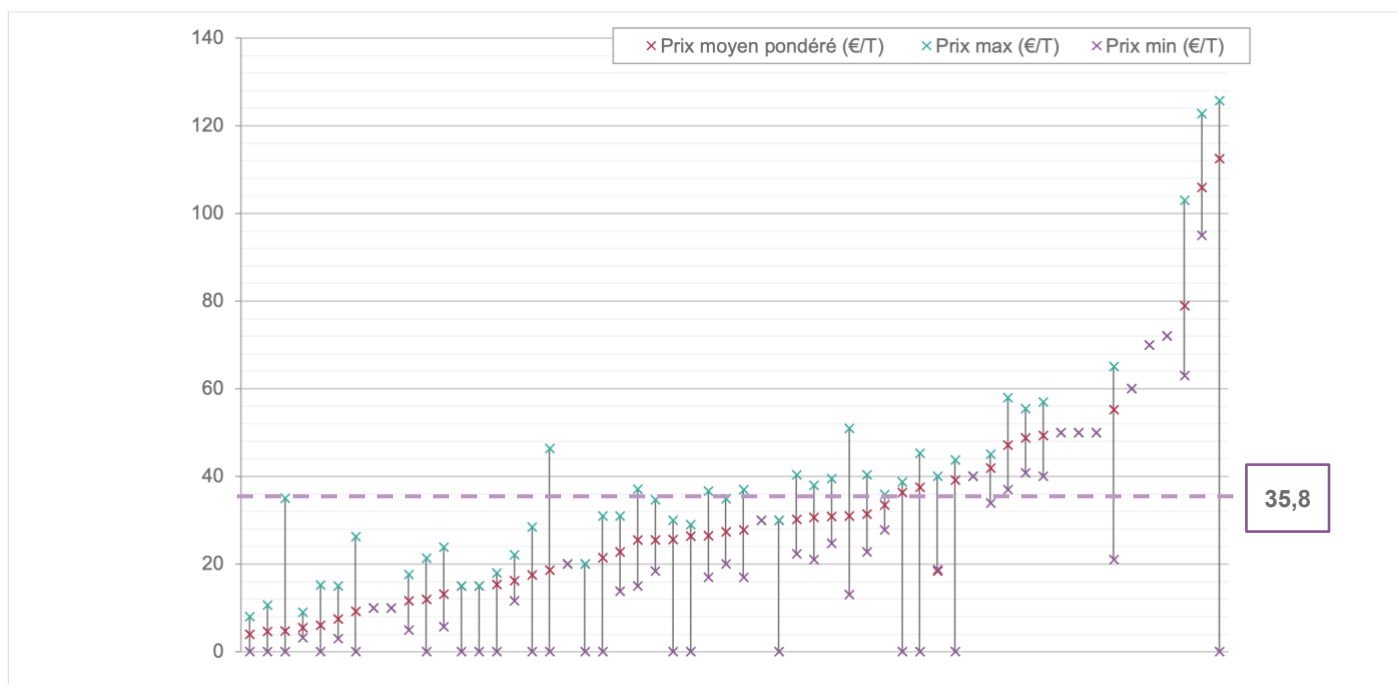


Figure 12 : Prix de reprise appliqués par collectivité pour le papier 1.02

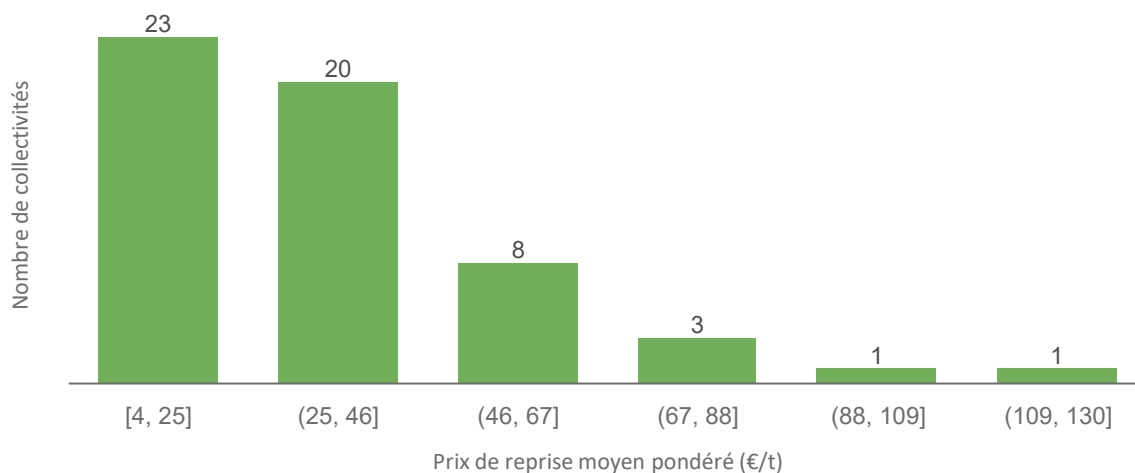


Figure 13 : Distribution des collectivités par prix de reprise moyen

Les prix moyens observés pour l'ensemble des collectivités sont relativement dispersés, comme le montre la figure ci-dessus. 41% des collectivités de l'échantillon ont des prix de reprise moyens compris entre 4 et 25 €/t et 36% ont des prix compris entre 25 et 46 €/t. 14% des collectivités ont un prix de reprise compris entre 46 et 67 €/t, 5% ont des prix compris entre 67 et 88 €/t et 2% des collectivités ont des prix de reprise entre 88 et 109 €/t et entre 109 et 130 €/t.

On observe que la majorité des collectivités ont un prix de reprise entre 4 et 46 €/t.

3.2.3. Refus et décotes

Concernant les conditions d'enlèvement et de recyclage :

- 2 collectivités indiquent des décotes sur les tonnages, 1 collectivité évoque une décote pour taux d'humidité et une pour taux d'indésirables ;
- Seule 1 collectivité indique des décotes sur les prix pour taux conditionnement des balles ;
- 2 collectivités indiquent l'application d'un prix inférieur au prix plancher ;
- 1 collectivités indiquent un refus d'enlèvement de lot.

Une collectivité indique l'application d'un prix inférieur au prix plancher avec pour motif prix du marché.

3.3. Modalités contractuelles de la reprise

3.3.1. Le(s) repreneur(s)

Cette partie vise à définir les clauses présentes entre repreneurs et collectivités. On s'intéressera aux éléments permettant de définir les prix de reprise appliqués ainsi qu'aux clauses particulières.

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
Un unique repreneur	58	92%



Plusieurs repreneurs sur la même période	1	2%
Plusieurs repreneurs simultanés sur la même période	4	6%

Tableau 12 : Modalités contractuelles de la reprise

	Nombre de contrats	Pourcentage	Population concernée	Pourcentage
Votre prestataire de collecte et/ou de tri	21	33%	2 348 024	22%
Un négociant	28	44%	5 831 170	55%
Un papetier	10	16%	798 098	8%
Autre	3	5%	172 426	2%

Tableau 13 : Répartition des contrats par type de repreneur pour le papier 1.02 en ROI

Les 3 cas « autre » correspondent à des cas de figures particuliers.

33% des collectivités ont conclu un contrat avec leur prestataire de collecte et/ou de tri, il s'agit majoritairement de collectivités de taille modeste car elles ne représentent que 22% de l'échantillon en termes de population. Tandis que 44% des collectivités de l'échantillon ont conclu un contrat avec un négociant mais elles représentent 55% en termes de population donc il s'agit de collectivités de taille plus importante.

Parmi les collectivités ayant pour repreneur majoritaire leur prestataire de collecte et/ou de tri, 17 déclarent percevoir directement tout ou partie du prix de reprise, cela représente 80% de ce sous-échantillon. Seule 1 collectivité (soit 5%) indique ne pas percevoir de bénéfice du prix de reprise. 4 collectivités (soit 19%) déclarent toucher une déduction sur les tarifs de collecte et/ou de tri.

3.3.2. Clauses dans le contrat de reprise

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
Clause de confidentialité des prix	19	30%
Transport fluvial ou ferroviaire	1	1%

Tableau 14 : Clauses particulières du contrat de reprise

	Nombre de collectivités	Pourcentage de l'échantillon	Montant en moyenne (€/t)	Maximum (€/t)	Minimum (€/t)
Prix plancher	17	27%	37,0	95,0	0,0

Tableau 15 : Prix plancher et prix plafond

17 collectivités indiquent avoir un prix plancher mais aucune collectivité n'indique avoir de prix plafond.

56 collectivités ont précisé le standard d'exigence inscrit dans leur contrat de reprise, les réponses sont résumées dans la figure suivante :

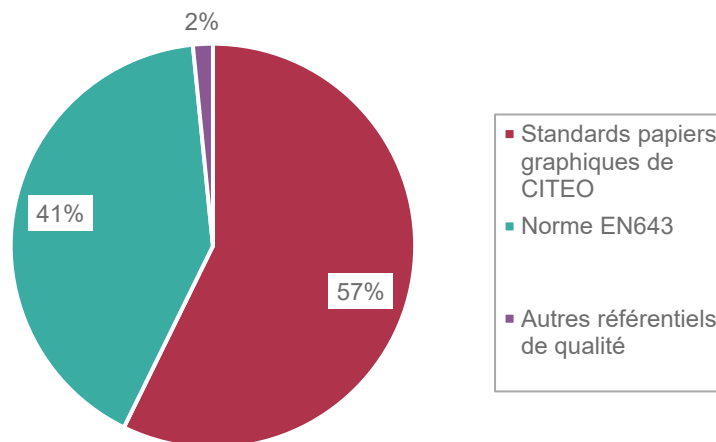


Figure 14 : Exigence de qualité dans le contrat de reprise pour le papier 1.02 en ROI

3.3.3. La fréquence d'actualisation du prix de reprise

16 collectivités (25% de l'échantillon) connaissent la fréquence d'actualisation. La figure suivante indique la répartition des différentes fréquences d'actualisation relevées dans les contrats de l'enquête. La très grande majorité des collectivités ont une fréquence d'actualisation mensuelle.

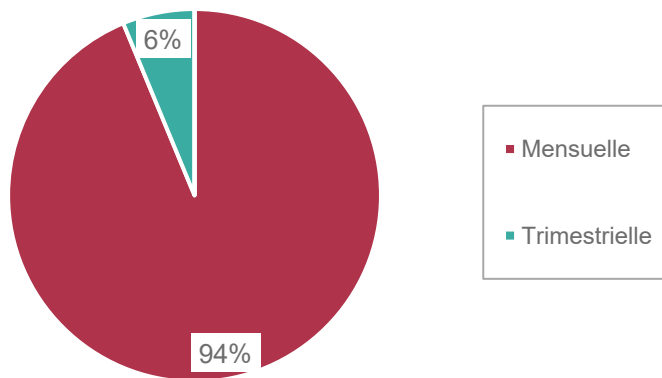


Figure 15 : Fréquence d'actualisation des prix du papier 1.02 en ROI

3.4. Prix de reprise appliqués par région

Une étude a été réalisée afin d'analyser les écarts régionaux concernant les prix de reprise. Les DROM-COM et la Corse n'apparaissent pas, ils concernent un nombre trop faible de contrats.

Les autres régions présentant un nombre insuffisant de réponses (strictement inférieur à 5 réponses) n'apparaissent pas dans l'étude régionale. Il s'agit des régions suivantes : Bourgogne-Franche-Comté, Bretagne, Centre-Val de Loire, Occitanie, Ile-de-France, Pays de la Loire et Provence-Alpes-Côte d'Azur.



La figure suivante présente la répartition de la population par région par rapport au total de la population ayant souscrit un contrat pour le papier de la sorte 1.02 pour les régions représentées dans l'échantillon. Les régions Hauts de France, Normandie et Auvergne Rhône Alpes sont sur-représentées.

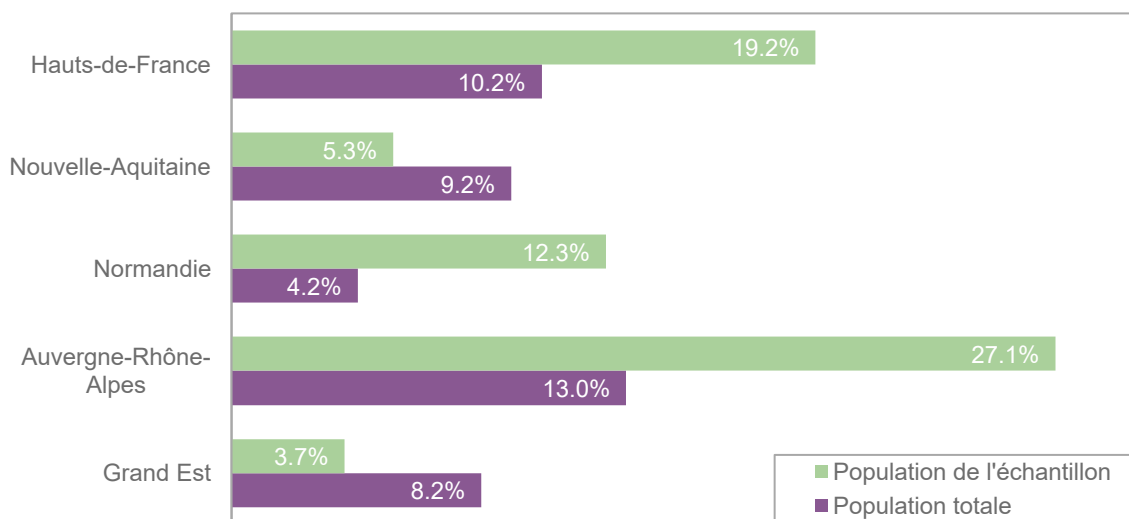


Figure 16 : Représentativité de l'échantillon par population régionale

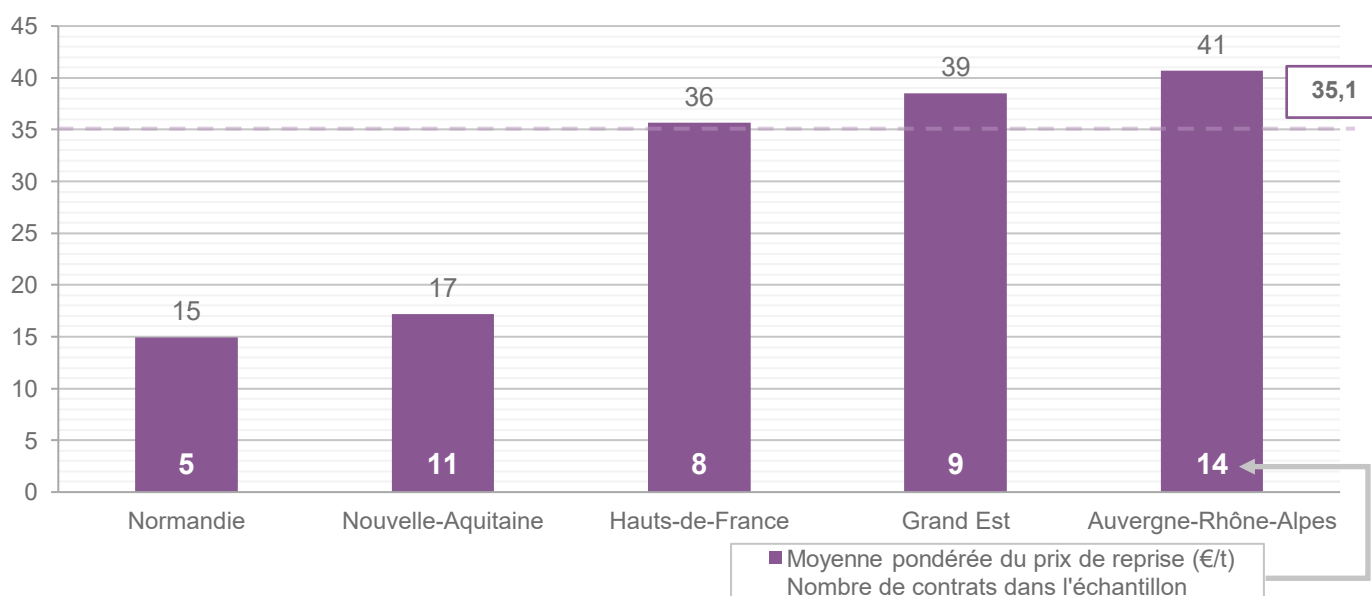


Figure 17 : Prix de reprise moyen par région – Papier de la sorte 1.02

Sur 5 régions, seules 2 ont des prix proches de la moyenne (à plus ou moins 10%), la région, Grand Est et Hauts-de-France. La région Auvergne-Rhône-Alpes présentent le prix de reprise moyen le plus élevé parmi les régions, supérieur de 16% à la moyenne de l'échantillon. La région Nouvelle-Aquitaine et la Normandie présentent le prix de reprise le plus faible, inférieur d'environ 45% de la moyenne.



3.5. Lieu du recyclage et transport

Les collectivités étaient invitées à indiquer le lieu du recyclage du matériau si elles en avaient connaissance. Dans le cas contraire, les collectivités devaient préciser si le contrat prévoit ou non la transmission de cette information.

34 collectivités (54% de l'échantillon) connaissent le lieu de recyclage et l'ont précisé. La figure suivante indique la répartition des différentes destinations du recyclage relevées dans les contrats de l'enquête :

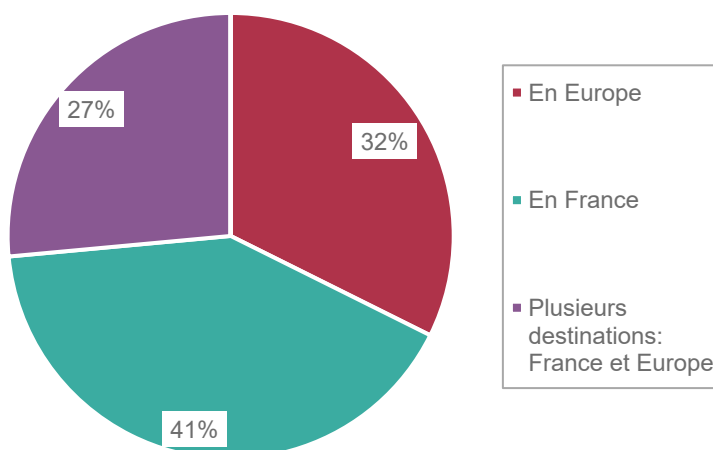


Figure 18 : Lieux du recyclage du papier 1.02

Parmi les collectivités n'ayant pas précisé le lieu de recyclage :

- 19 collectivités (66% des collectivités n'ayant pas précisé de lieu de recyclage) indiquent que le contrat ne prévoit pas la transmission de cette information ;
- 10 collectivités indiquent « non précisé ».

Il était également demandé de préciser comment le transport des papiers graphiques était prévu. 56 collectivités l'ont indiqué, soit 89% de l'échantillon. Les réponses sont résumées dans tableau suivant :

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
<i>Transport en balles</i>	49	88%
<i>Transport en vrac</i>	7	13%

Tableau 16 : Modalité de transport pour le papier de la sorte 1.02 en ROI



4. PAPIERS DE LA SORTE 1.11 en ROFED

Le nombre insuffisant de réponses ne permet pas l'analyse des résultats pour ce standard en option fédération.

5. PAPIERS DE LA SORTE 1.11 en ROI

5.1. Échantillon de réponses exploitables

L'échantillon des réponses exploitables représente **90 collectivités** pour une population de **19,6 millions d'habitants**. Le nombre total de contrats pour le standard papier 1.11 est de 621 contrats pour une population de 63,9 millions d'habitants. L'échantillon de l'enquête représente environ 14% des contrats et 31% de la population ayant un contrat de reprise pour le papier 1.11 comme résumé dans le tableau suivant :

	Échantillon exploitable	Total des contrats	Pourcentage
<i>Nombre de contrats</i>	90	621	14%
<i>Population (millions d'habitants)</i>	19,6	63,9	31%

Tableau 17 : Représentativité du nombre réponses exploitables pour le papier 1.11 en ROI

La représentativité de l'échantillon est équivalente à celle du papier de la sorte 1.02.

Les figures suivantes présentent la répartition de l'échantillon par nombre de contrats et par population selon le nombre d'habitants de la collectivité.

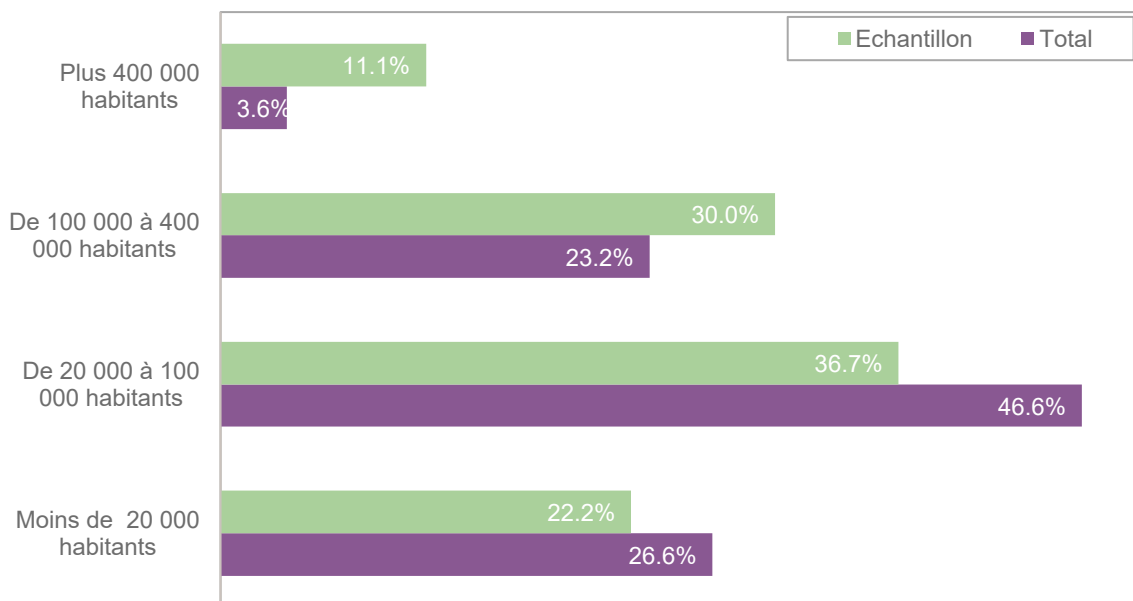


Figure 19 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats pour le papier 1.11 en ROI

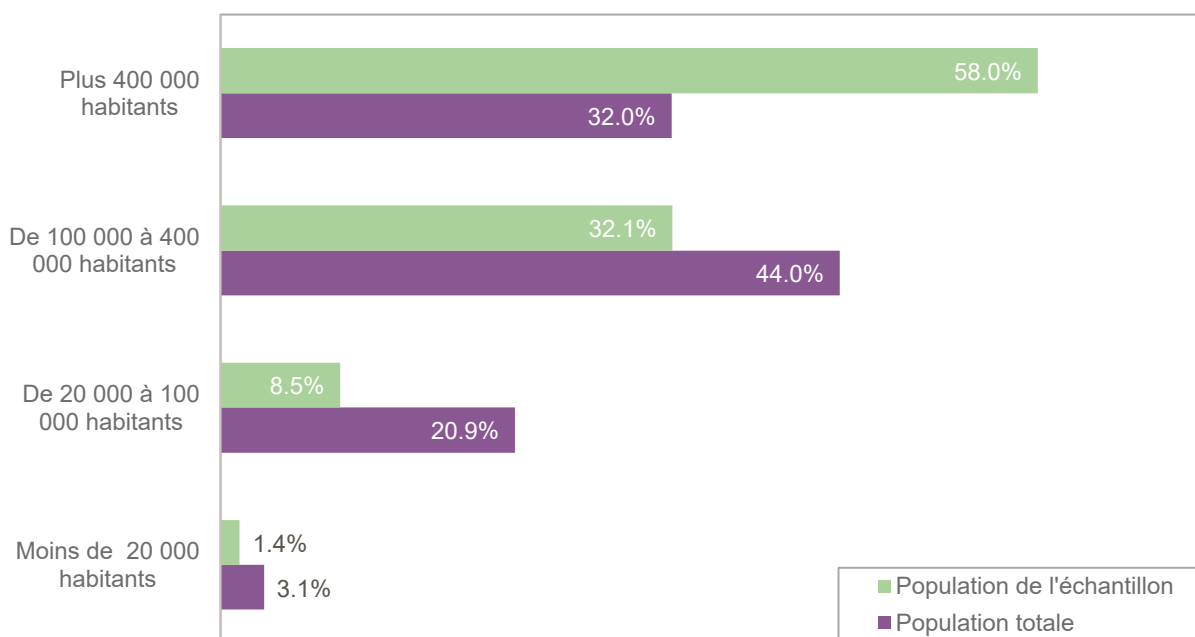


Figure 20 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants pour le papier 1.11 en ROI

Comme pour le papier de la sorte 1.02, les deux figures révèlent une sur-représentation des grandes collectivités en termes de contrats (<100 000 habitants) et une sous-représentation des plus petites collectivités. En termes de population, les très grandes collectivités (de plus de 400 000 habitants) sont prépondérantes alors que les collectivités de taille moyenne sont moins bien représentées tandis que les petites collectivités ne sont que faiblement représentées dans l'échantillon. Cette tendance est à prendre en compte dans l'interprétation des résultats. Dans la suite de l'étude, les résultats concernant la performance des collectes sont pondérés par la population et les prix de reprise à partir des tonnages collectés.



5.1. Résultats pour l'année 2023

5.1.1. Performances des collectes

La totalité des tonnages repris correspond à **141 490 tonnes**. La moyenne pondérée de la performance de l'échantillon est de **7,23 kg/hab/an** pour l'année 2023. L'écart type est de 5,26 avec 68% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type. La figure suivante présente les performances de collecte de l'ensemble des collectivités de l'échantillon dans l'ordre croissant.

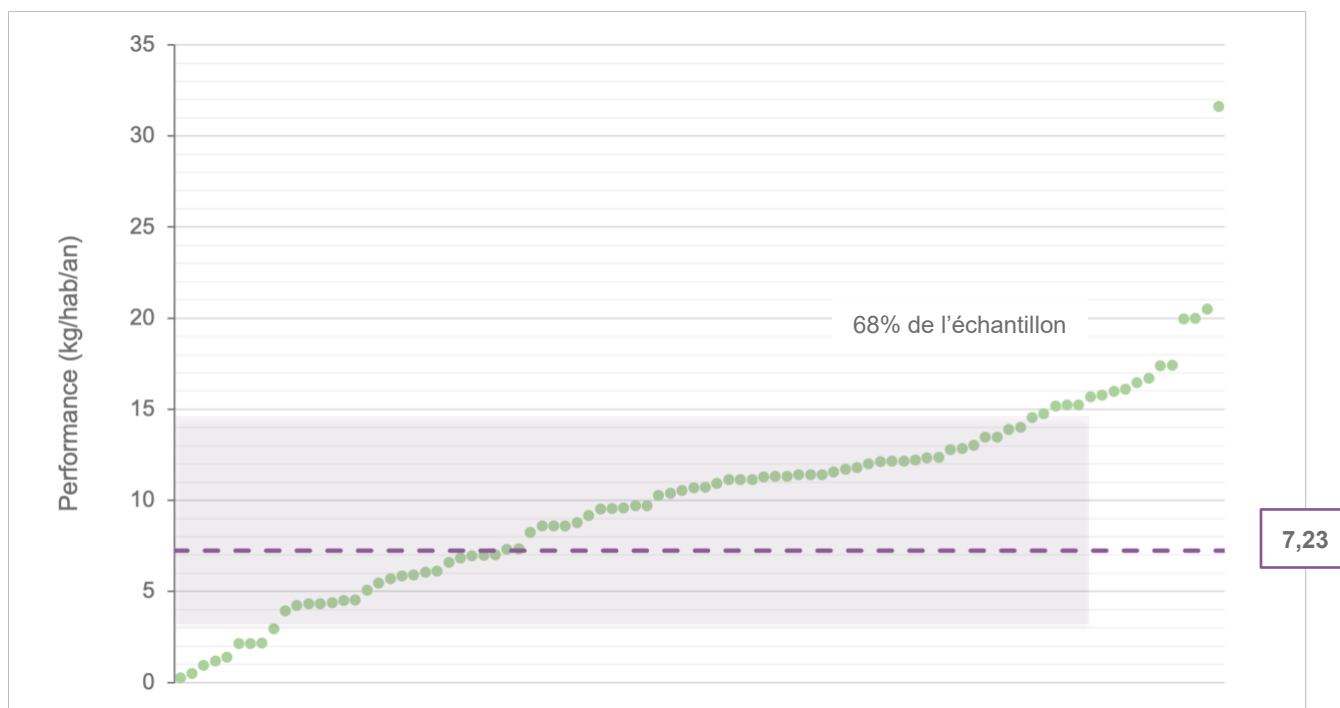


Figure 21 : Performance par collectivité du papier 1.11 en ROI

On observe un écart conséquent entre la collectivité avec la performance minimale, 0,27 kg/hab/an, et la performance maximale de 31,62 kg/hab/an. Il est intéressant de regarder la performance des collectivités selon leur nombre d'habitants. En découpant les performances par quartile, on obtient le tableau suivant :

	Intervalle de la performance (kg/hab/an)	Population moyenne (nombre d'habitants)
Quartile 1	[0,27 – 6,05]	532 391
Quartile 2	[6,12 – 10,7]	141 805
Quartile 3	[10,73 – 12,84]	118 494
Quartile 4	[13,03– 31,62]	84 719

Tableau 18 : Population moyenne selon la performance - Papier de la sorte 1.11 en ROI

On constate que les collectivités présentant les performances les plus hautes sont les collectivités avec le plus petit nombre d'habitants. L'écart est encore plus marqué que pour le papier de la sorte



1.02. La moyenne pondérée de la performance est donc à considérer avec prudence, la performance varie fortement en fonction de la taille de la collectivité.

5.1.2. Prix de reprise appliqués papier 1.11

Parmi l'échantillon, 56 collectivités ont fourni des réponses exploitables pour le calcul du prix de reprise, soit 88% de l'échantillon initial. Les 8 collectivités non retenues pour le calcul du prix de reprise, ont indiqué un prix de reprise nul. Pour les 6 collectivités qui ont indiqué que leur prestataire de collecte et/ou de tri est en charge de la reprise :

- 5 collectivités indiquent un versement direct du prix de reprise à la collectivité ;
- 1 collectivité indique percevoir une déduction des tarifs de collecte et/ou de tri facturés à la collectivité.

La moyenne annuelle pondérée, soit la somme totale en euros sur le tonnage total repris de l'échantillon, est de **101,0 €/t**. L'écart type est de 34,7 avec 63% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type. Le tableau suivant synthétise les informations sur le prix de reprise appliqué pour l'année 2023 et 2022 :

Trimestre	1	2	3	4	2023	2022
Prix de reprise moyen (€/t)	124,2	107,3	88,3	88,0	101,0	138,8
		-14%	-18%	0%		-27%
Écart type	40,4	35,1	31,8	29,6	34,7	49,7
Minimum (€/t)	0,0	22,0	15,0	0,0	9,1	10,0
Maximum (€/t)	222,0	207,1	182,2	182,3	205,2	242,1

Tableau 19 : Synthèse des prix du papier 1.11 en ROI

La figure suivante permet de visualiser le prix trimestriel minimal, le prix trimestriel maximal ainsi que le prix moyen pondéré sur l'année 2023 de chaque collectivité. Chaque colonne représente une collectivité avec le prix moyen pondéré croissant de gauche à droite.

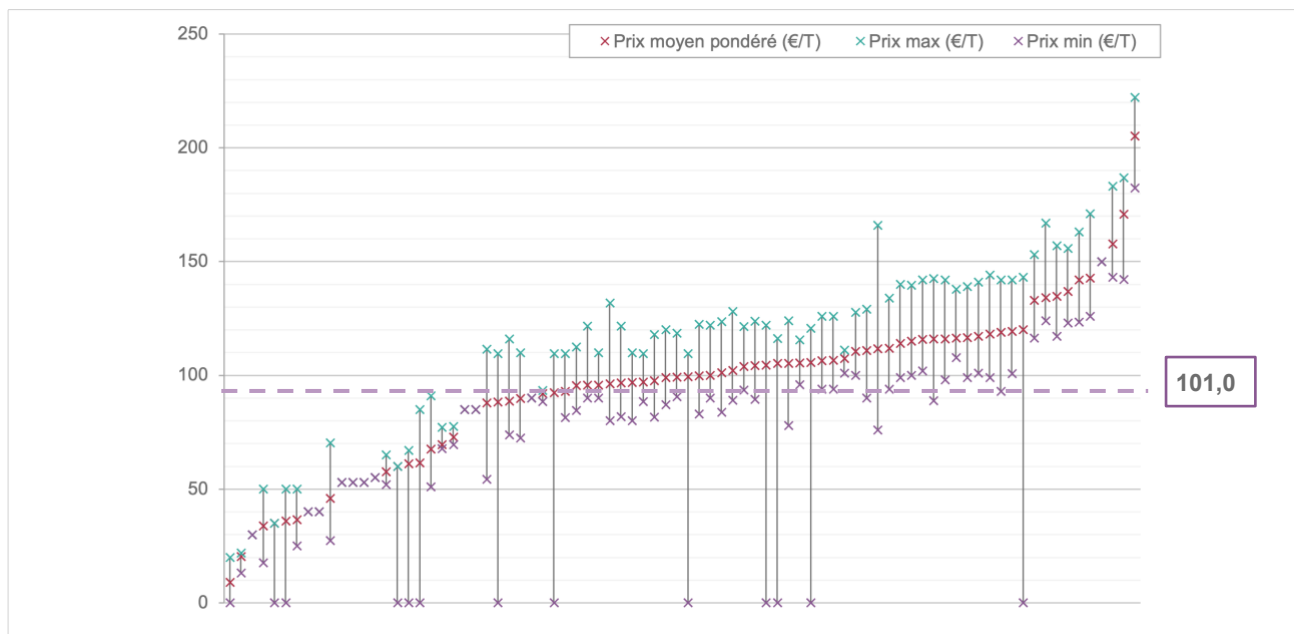


Figure 22 : Prix de reprise appliqués par collectivité pour le papier 1.11 en ROI

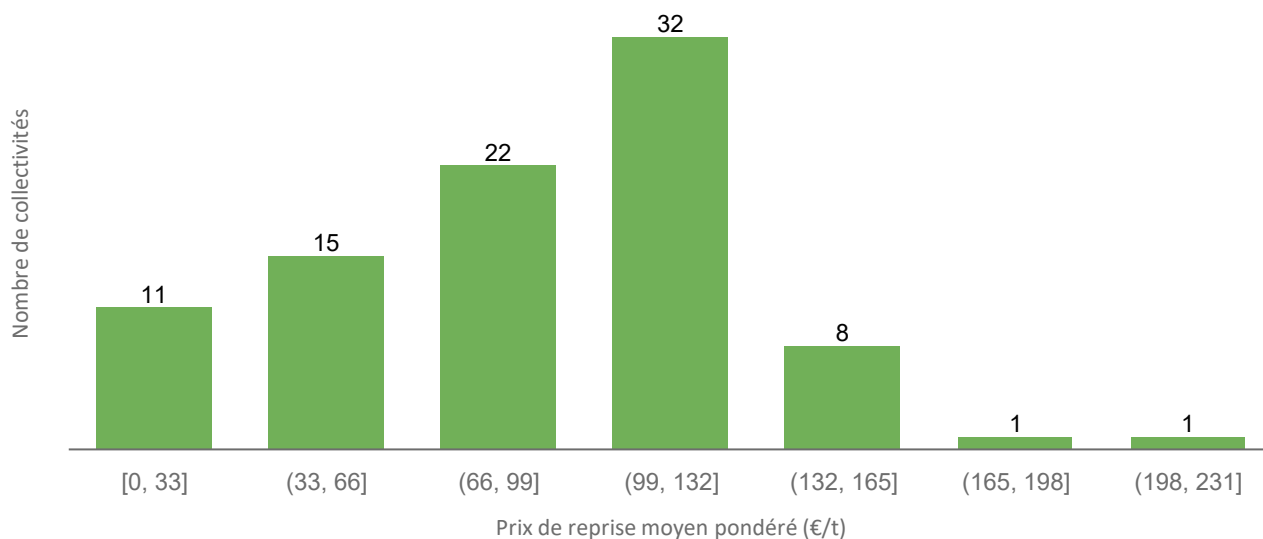


Figure 23 : Distribution des collectivités par prix de reprise moyen - Papier de la sorte 1.11 en ROI

Les prix moyens observés pour l'ensemble des collectivités sont relativement dispersés, comme le montre la figure ci-dessus.

- 12% des collectivités de l'échantillon ont des prix de reprise moyens compris entre 0 et 33 €/t
- 17% des collectivités ont des prix de reprise compris entre 33 et 66 €/t
- 27% ont des prix compris entre 66 et 99 €/t
- 39% des collectivités ont des prix de reprise compris entre 99 et 132 €/t
- 9%. Des collectivités ont des prix de reprise moyen entre 132 et 165 €/t
- 1% des collectivités ont des prix de reprise moyen entre 165 et 198 €/t et entre 198 et 231 €/t

Les 11 collectivités ayant un prix de reprise compris entre 0 et 33 €/t, ont une population moyenne de 108 070 habitants. Tandis que les 8 collectivités avec les valeurs de 132€/t à 165€/t ont une



population moyenne de 212 108 habitants. Les grandes collectivités pondèrent la moyenne et possèdent des prix de reprise supérieurs.

5.1.3. Refus et décotes

Concernant les conditions d'enlèvement et de recyclage :

- 4 collectivités indiquent des décotes sur les tonnages pour taux d'indésirables ;
- 9 collectivités indiquent des décotes sur les prix pour taux d'indésirables ;
- 21 collectivités indiquent l'application d'un prix inférieur au prix plancher ;
- 4 collectivités indiquent un refus d'enlèvement de lot pour taux d'indésirables.

5.2. Modalités contractuelles de la reprise

5.2.1. Le(s) repreneur(s)

Cette partie vise à définir les clauses présentes entre repreneurs et collectivités. On s'intéressera aux éléments permettant de définir les prix de reprise appliqués ainsi qu'aux clauses particulières.

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
<i>Un unique repreneur</i>	80	89%
<i>Plusieurs repreneurs simultanés sur la même période</i>	4	4%
<i>Plusieurs repreneurs simultanés sur la même période</i>	6	7%

Tableau 20 : Modalités contractuelles de la reprise - Papier de la sorte 1.11 en ROI

	Nombre de contrats	Pourcentage	Population concernée	Pourcentage
<i>Un papetier</i>	41	46%	12 113 277	62%
<i>Votre prestataire de collecte et/ou de tri</i>	19	21%	935 524	5%
<i>Un négociant</i>	24	27%	5 843 593	30%
<i>Autre</i>	5	6%	360 666	2%

Tableau 21 : Répartition des contrats par type de repreneur pour le papier 1.11 en ROI

Les 5 cas « autre » correspondent à d'autres prestataires.

Les 19 collectivités ayant conclu un contrat avec leur prestataire de collecte et/ou de tri sont des collectivités de petite taille, elles ne représentent que 5% de la population de l'échantillon. En comparaison, les 24 collectivités en contrat avec un négociant, représentent 30% de l'échantillon en population, il s'agit de collectivités de taille plus conséquente. La majorité a contractualisé avec un papetier en nombre de contrats et en termes de population également.

Parmi les collectivités ayant pour repreneur majoritaire leur prestataire de collecte et/ou de tri, 17 déclarent percevoir directement le prix de reprise. Seule 2 collectivités indiquent percevoir une déduction sur les tarifs de collecte et/ou de tri.



5.2.2. Clauses dans le contrat de reprise

	Nombre de collectivités	Pourcentage sur l'échantillon
Clause de confidentialité des prix	32	36%

Tableau 22 : Clauses particulières du contrat de reprise - Papier de la sorte 1.11 en ROI

	Nombre de collectivités	Pourcentage de l'échantillon	Montant en moyenne (€/t)	Maximum (€/t)	Minimum (€/t)
Prix plancher	14	16%	39,6	90,0	0,0

Tableau 23 : Prix plancher et prix plafond - Papier de la sorte 1.11 en ROI

85 répondants ont précisé les exigences de qualité contenues dans le contrat de reprise, cela représente 94% de l'échantillon initial :

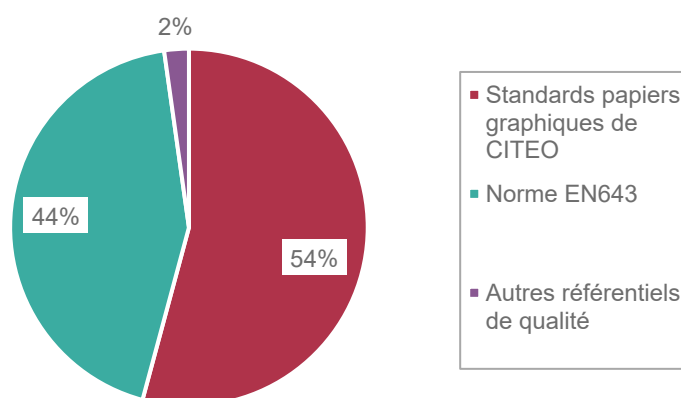


Figure 24 : Exigence de qualité dans le contrat de reprise pour le papier 1.11 en ROI

5.2.3. La fréquence d'actualisation du prix de reprise

17 collectivités (19% de l'échantillon) connaissent la fréquence d'actualisation. La figure suivante indique la répartition des différentes fréquences d'actualisation relevées dans les contrats de l'enquête.

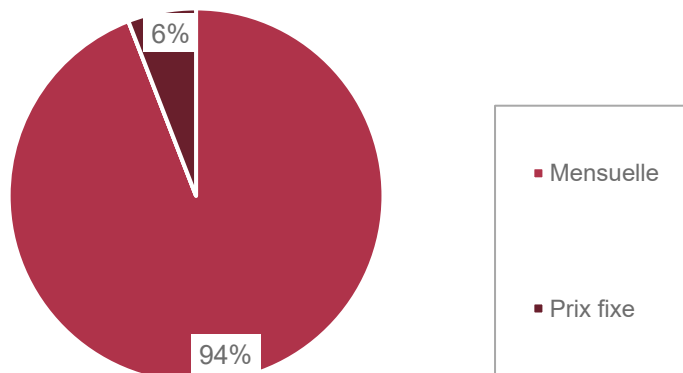


Figure 25 : Fréquence d'actualisation des prix du papier 1.11 en ROI

La très grande majorité des collectivités ont une fréquence d'actualisation mensuelle.

5.3. Prix de reprise appliqués par région

Une étude a été réalisée afin d'analyser les écarts régionaux concernant les prix de reprise. Les DROM-COM et la Corse n'apparaissent pas, ils ne concernent un nombre trop faible de contrats. La région l'Occitanie et Pays de la Loire présentent un nombre insuffisant de réponses (strictement inférieur à 5 réponses) et n'apparaît donc pas dans l'étude régionale.

La figure suivante présente la répartition de la population par région par rapport au total de la population ayant souscrit un contrat pour le papier de la sorte 1.11 pour les régions représentées dans l'échantillon.

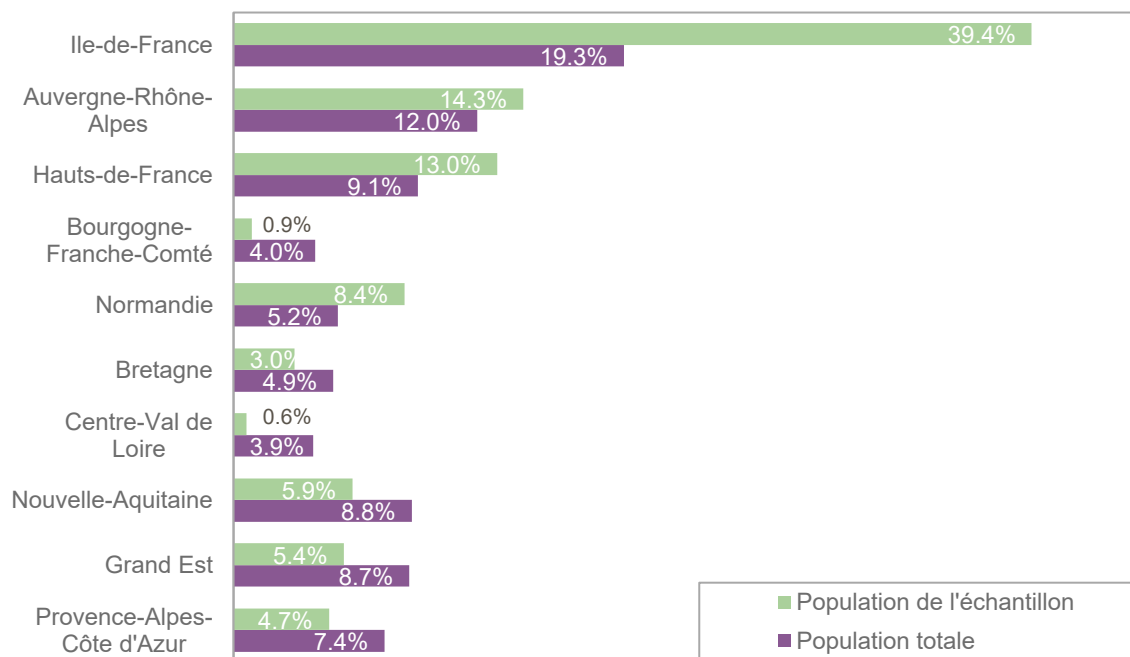


Figure 26 : Représentativité de l'échantillon par population régionale - Papier de la sorte 1.11

La région Ile-de-France est prépondérante dans l'échantillon en termes de population. Cela signifie que les 12 collectivités de l'échantillon Ile-de-France sont des collectivités de grandes tailles et pondèrent l'échantillon avec leur résultat.

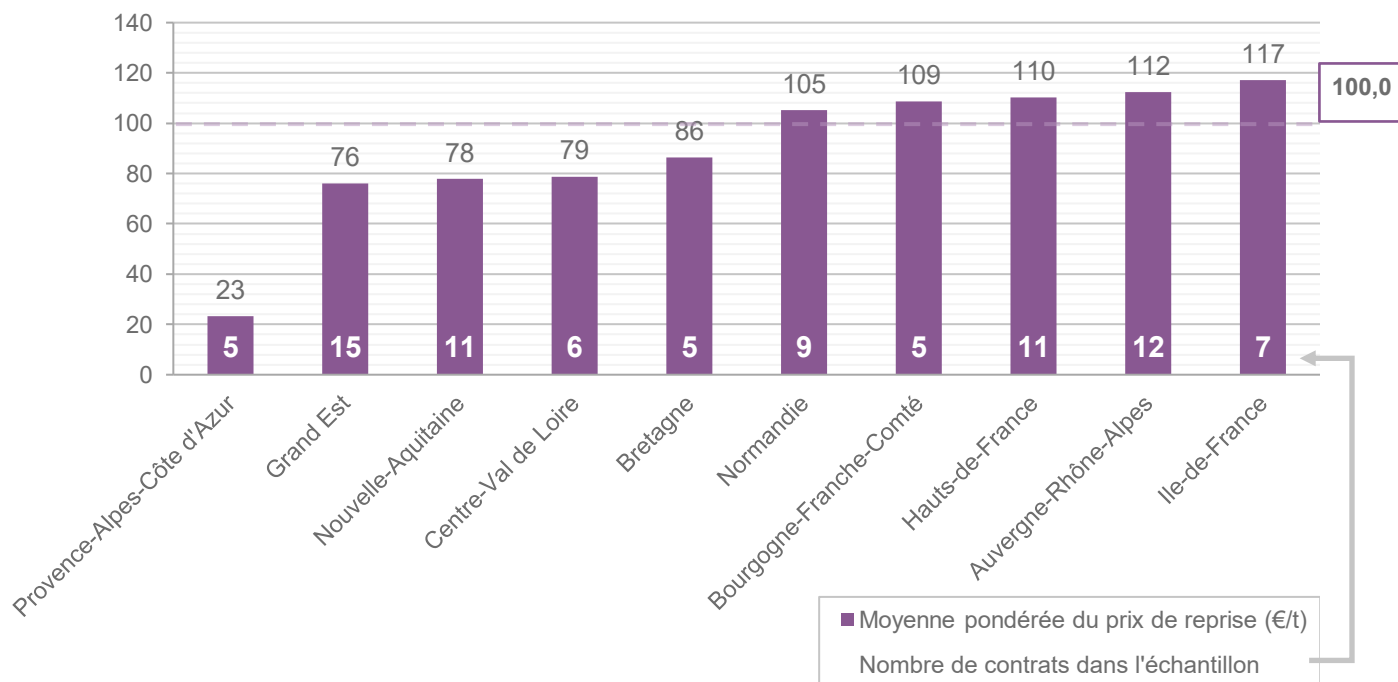


Figure 27 : Prix de reprise moyen par région – Papier de la sorte 1.11

Sur 9 régions, 3 ont des prix proches de la moyenne (à plus ou moins 10%), la région Normandie, Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France.

La région Ile-de-France présente le prix de reprise moyen le plus élevé parmi les régions, supérieur de 17% à la moyenne de l'échantillon. La Provence-Alpes-Côte-d'Azur présente le prix de reprise le plus faible, inférieur de 23% de la moyenne.

5.4. Lieu du recyclage

Les collectivités étaient invitées à indiquer le lieu du recyclage si elles en avaient connaissance. Dans le cas contraire, les collectivités devaient préciser si le contrat prévoit ou non la transmission de cette information.

57 collectivités (63% de l'échantillon) connaissent le lieu de recyclage et l'ont précisé. La figure suivante indique la répartition des différentes destinations du recyclage relevées dans les contrats de l'enquête :

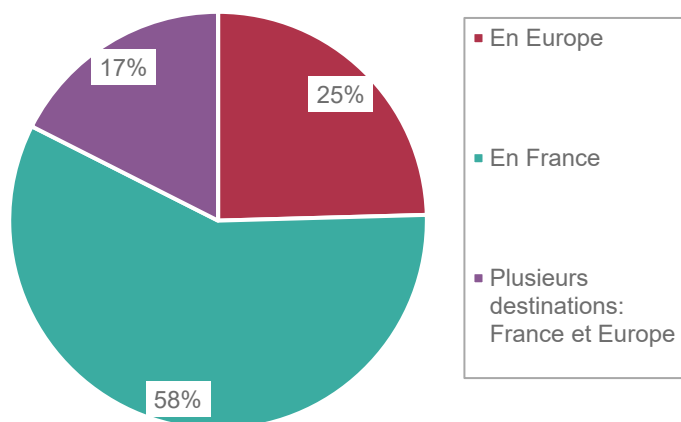


Figure 28 : Lieux du recyclage du papier 1.11

Parmi les collectivités n'ayant pas précisé le lieu de recyclage, 20 collectivités indiquent que le contrat ne prévoit pas la transmission de cette information et 13 collectivités n'ont pas précisé.



6. ENSEMBLE DES PAPIERS EN REPRISE INDIVIDUELLE

6.1. Échantillon de réponses exploitables

Au total, **98 collectivités** ont répondu à l'enquête concernant au moins l'un des deux standards papiers 1.02 et/ou 1.11, pour une population de **20,1 millions d'habitants**. Certaines collectivités ont deux contrats (un pour chaque standard) et ont fourni les données pour les deux. On obtient ainsi un échantillon de **153 réponses exploitables** pour le calcul de la performance moyenne et du prix de reprise pour l'ensemble des papiers.

Pour l'inventaire national, **641 collectivités** ont souscrit un contrat pour au moins l'un des deux standards (1.02 et/ou 1.11), pour une population de **65,3 millions d'habitants**.

	Collectivités échantillon	Total des contrats	Pourcentage	Réponses exploitables	Pourcentage
Nombre de contrats	98	641	24%	153	24%
Population (millions d'habitants)	20,1	61,8	33%	-	-

Tableau 24 : Représentativité du nombre réponses exploitables pour l'ensemble des papiers 1.02 et 1.11

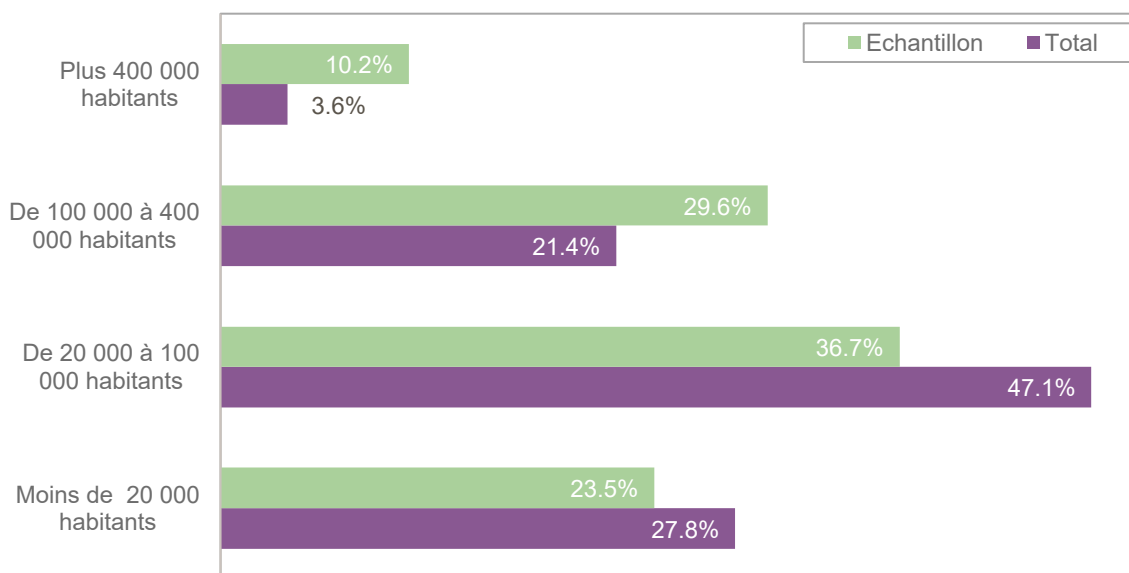


Figure 29 : Représentativité de l'échantillon en nombre de contrats pour les papiers 1.02 et 1.11

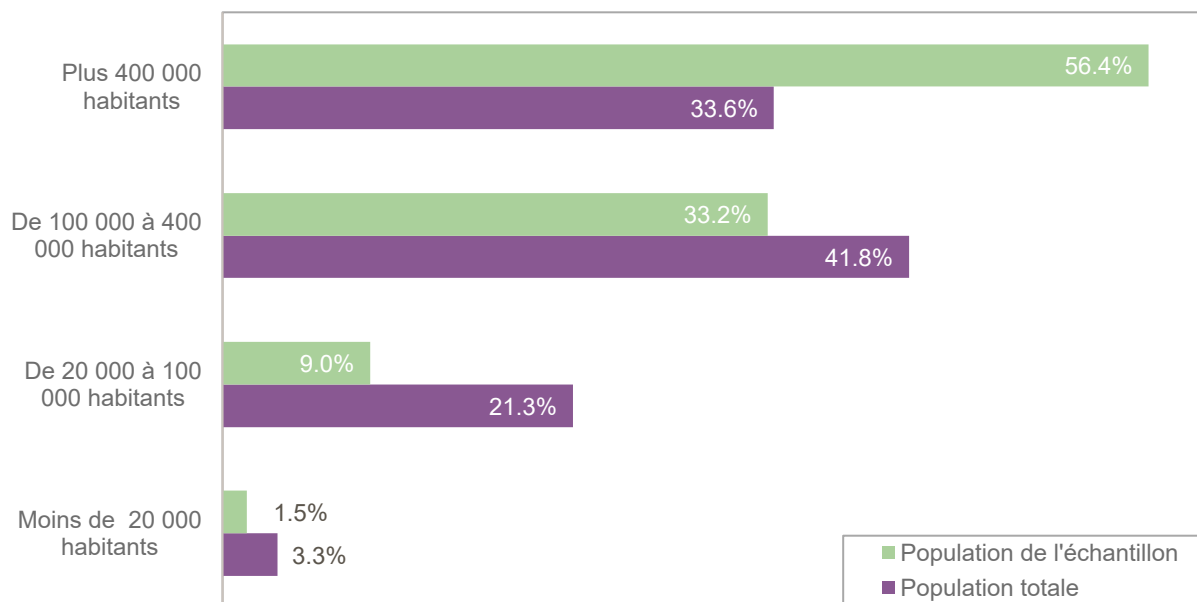


Figure 30 : Représentativité de l'échantillon en nombre d'habitants pour les papiers 1.02 et 1.11

Les figures ci-dessus présentent la répartition de l'échantillon selon la taille de la collectivité en termes de nombre de contrats et de population. L'échantillon ici correspond à l'ensemble des 98 collectivités et non à l'échantillon de réponses exploitables afin de ne pas compter deux fois une collectivité.

Ces deux figures viennent confirmer les figures précédentes étant donné que les deux standards de papier avaient les mêmes tendances, elles sont appuyées ici. On constate une légère prépondérance des grandes collectivités (de 20 000 à 100 000 habitants) en termes de contrats mais les grandes collectivités (400 000 habitants) sont conséquentes en termes de population. Les collectivités de moins de 20 000 habitants sont faiblement représentées dans tout l'échantillon mais pondérantes pour le nombre de contrats.

Dans la suite de l'étude, les résultats concernant la performance des collectes sont pondérés par la population et les prix de reprise à partir des tonnages collectés.

6.2. Performances des collectes

La totalité des tonnages repris correspond à **188 161 tonnes** pour l'ensemble des papiers 1.02 et 1.11. La moyenne pondérée de la performance de l'échantillon est de **6,25 kg/hab/an** pour l'année 2023. Cette valeur ne correspond pas à une moyenne des deux performances des standards indiquées précédemment dans ce rapport. En effet, il s'agit du total du tonnage repris divisé par le nombre total d'habitants en termes de réponses, soit 30 millions d'habitants (les collectivités ayant indiqué 2 valeurs de performance, il est nécessaire de compter 2 fois leur population donc de réfléchir en nombre de réponses).

L'écart type des 153 performances de l'échantillon est de 5,24 avec 68% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type (c'est-à-dire la moyenne pondérée plus ou moins l'écart type). La figure suivante présente les performances de collecte de l'ensemble des collectivités de l'échantillon dans l'ordre croissant.

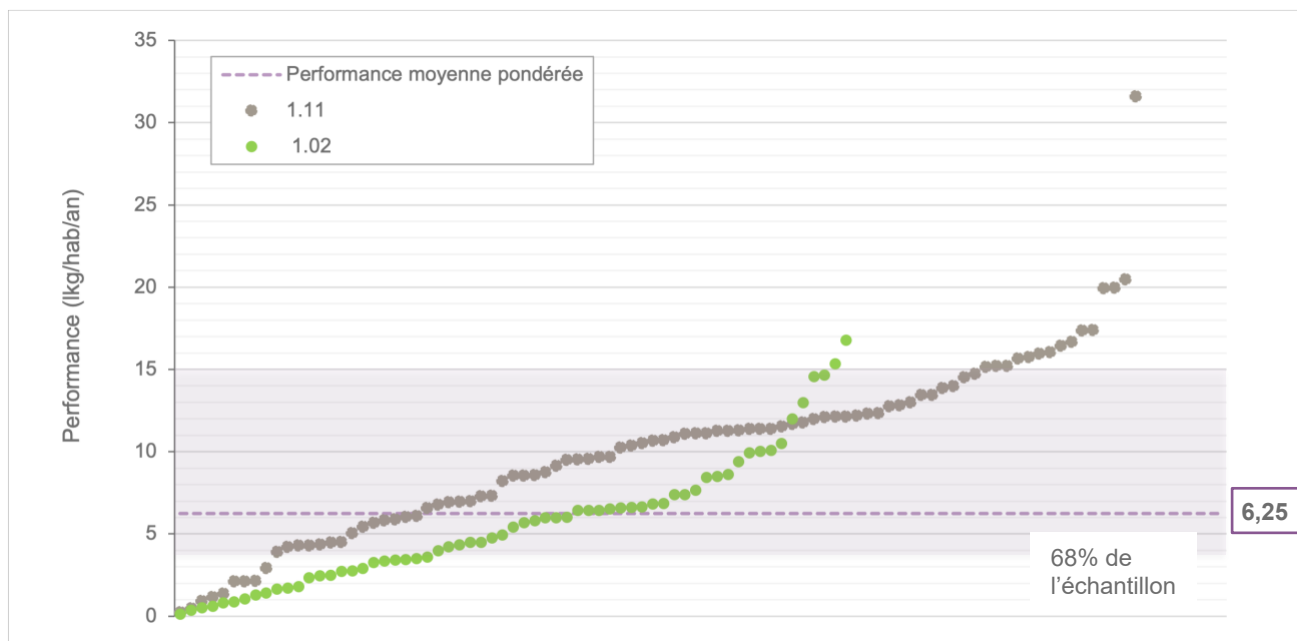


Figure 31 : Performance par collectivité des deux standards de papiers 1.02 et 1.11

On observe un écart conséquent entre la collectivité avec la performance minimale, 0,2 kg/hab/an, et la performance maximale de 31,6 kg/hab/an. Les collectivités de grande taille, présentant généralement des performances plus faibles, étant largement majoritaires dans l'échantillon, entraînent une diminution des performances moyennes observées.

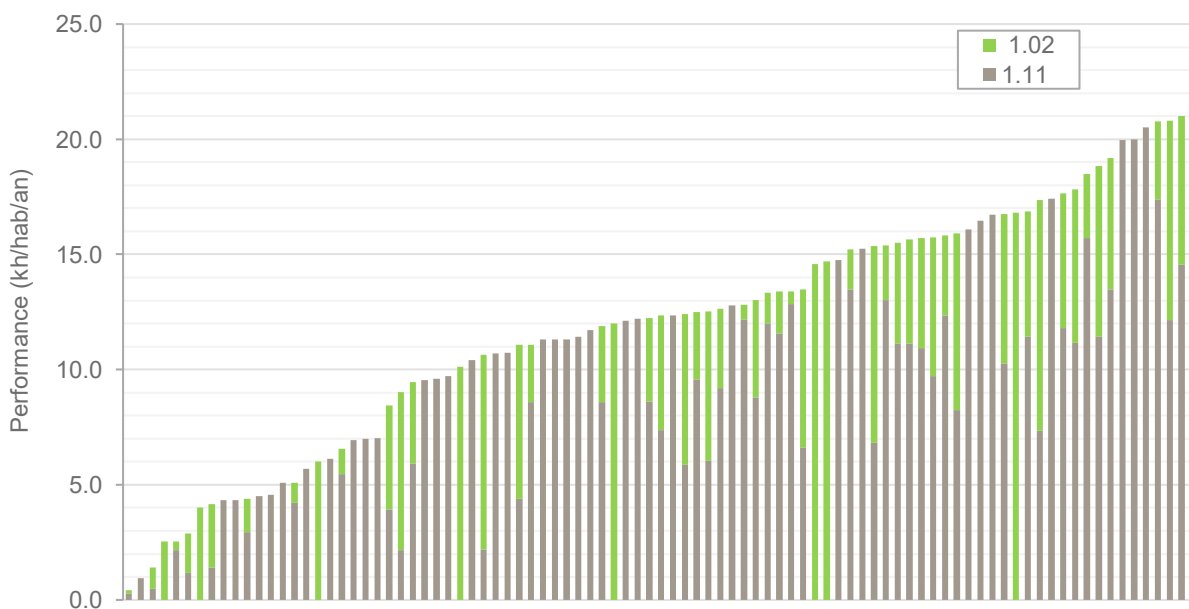


Figure 32 : Performance cumulée du 1.02 et 1.11 par collectivité

6.3. Prix de reprise appliqués



Parmi l'échantillon, 138 réponses sont exploitables pour le calcul du prix de reprise, soit 90% de l'échantillon. Les 15 réponses non retenues correspondent aux 7 réponses non retenues pour le 1.02 ([cf. détail](#)) et les 8 réponses non retenues pour le standard 1.11 ([cf. détail](#)).

La moyenne annuelle pondérée est de **84,9 €/t**. L'écart type est de 43,4 avec 50% des collectivités se trouvant dans l'intervalle de l'écart type. Le tableau suivant synthétise les informations sur le prix de reprise appliqué pour l'année 2023 et 2022 :

Trimestre	1	2	3	4	2023	2022
Prix de reprise moyen (€/t)	106,6	91,2	72,6	74,8	84,9	120,9
		-14%	-20%	+3%		
Écart type	50,7	43,6	39,5	36,4	43,4	52,3
Minimum (€/t)	0,0	4,6	1,7	0,0	4,0	4,2
Maximum (€/t)	222,0	207,1	182,2	182,3	205,2	242,1

Tableau 25 : Synthèse des prix de l'ensemble des papiers

La figure suivante permet de visualiser le prix trimestriel minimal, le prix trimestriel maximal ainsi que le prix moyen pondéré sur l'année 2023 de chaque collectivité. Chaque colonne représente une collectivité avec le prix moyen pondéré croissant de gauche à droite.

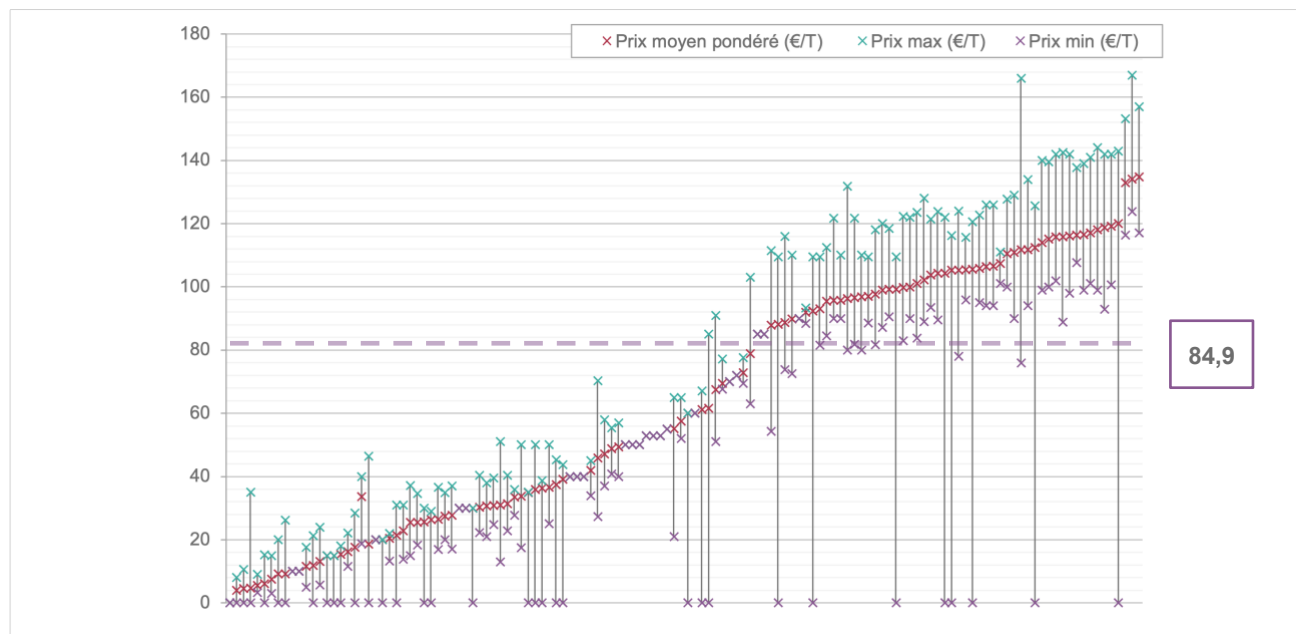


Figure 33 : Prix de reprise appliqués par collectivité pour l'ensemble des papiers

7. CONCLUSION

Cette enquête statistique permet de formuler des interprétations sur l'évolution des cours/prix de reprise des papiers du standards 1.02 et 1.11.



Il s'agira ici, de confronter pour chaque standard, son prix de reprise 2023 avec celui de 2022 et d'interpréter ces évolutions de prix.

	Prix moyen 2022 (€/t)	Prix moyen 2023 (€/t)	Évolution
Papier 1.02	84,7	35,8	-58%
Papier 1.11	138,8	101,0	-27%
Ensemble 1.02 et 1.11	120,9	84,9	-30%

Tableau 26 : Évolution de la moyenne pondérée du prix de reprise des papiers

D'un point de vue global, on note une diminution des prix de reprise des papiers en 2023. Néanmoins, l'augmentation est plus faible comparée à l'évolution observée entre 2020 et 2021. Les prix des papiers avaient alors explosé :

- Pour le papier 1,02 : augmentation de 373% ;
- Pour le papier 1.11 : augmentation de 44%.



8. ANNEXE

8.1. Définition des sortes de la norme EN643

La norme EN643 a été révisée et publiée en mars 2014.

1.11 Papiers graphiques triés, pour désencrage

Papiers graphiques triés, comprenant un minimum de 80 % de journaux et magazines. Ils doivent contenir au moins 30% de journaux et 40% de magazines. Les produits imprimés non adaptés au désencrage sont limités à 1,5 %.

1.02 Papiers et cartons mélangés

Mélange de diverses qualités de papiers et cartons, contenant au maximum 40 % de journaux et magazines.

1.04 Papiers et cartons ondulés pour emballages

Emballages en papier ou carton usagés, contenant au moins 70 % de carton ondulé, le reste constitué d'autres papiers et cartons d'emballage.

1.05 Carton ondulé ordinaire

Boîtes en carton et plaques de carton ondulé usagées de différentes qualités, pouvant comprendre 10% d'autres papiers et cartons d'emballage.

2.05 Papiers de bureau triés ordinaires

Papiers, tels qu'ils sont typiquement produits par les bureaux, broyés ou non, imprimés, pouvant comprendre des papiers colorés, avec un minimum de 60% de papier sans bois, exempts de carbone et principalement exempts de papier autocopiant, avec moins de 10% de fibres non blanchies, y compris les enveloppes kraft et les chemises, et moins de 5% de journaux et d'emballages

2.06 Archives de couleurs triées ordinaires

Papiers, tels qu'ils sont typiquement produits par les bureaux, broyés ou non, légèrement imprimés, les papiers colorés dans la masse étant permis mais pas les papiers de couleur foncée, avec un minimum de 70% de papier sans bois, exempts de carbone et principalement exempts de papier autocopiant, exempts d'enveloppes brunes, de chemises, de journaux et de cartons.

3.05 Archives blanches sans bois

Papiers impression-écriture non couchés, blancs, triés, sans bois, imprimés, exempts de livres de caisse, de papier carbone et d'adhésifs insolubles dans l'eau. Peuvent contenir 5% de papier à base de pâte mécanique.

5.01 Papiers mélangés

Mélange de diverses sortes de papiers qui peuvent être compris dans les groupes 1 à 5.

5.02 Emballages mélangés

Mélange de diverses qualités de papiers et cartons d'emballages usagés, exempt de papiers graphiques.

5.03 Emballages en carton usagés pour liquides

Emballages en carton usagés pour liquides avec couche plastique (avec ou sans teneur en aluminium), contenant un minimum de 50% de fibres en masse.

Les papiers et cartons pour recyclage sont en principe fournis avec un taux d'humidité ne dépassant pas le taux naturel d'humidité. Si le taux d'humidité est supérieur à 10% (pourcentage de la masse séchée à l'air), la masse excédentaire pourra donner lieu à une réfaction, la méthode d'essai et d'échantillonnage devant faire l'objet d'un accord entre l'acheteur et le vendeur

AMORCE

18, rue Gabriel Péri – CS 20102 – 69623 Villeurbanne Cedex

Tel : 04.72.74.09.77 – Fax : 04.72.74.03.32 – Mail : amorce@amorce.asso.fr

www.amorce.asso.fr -  [@AMORCE](https://twitter.com/AMORCE)

